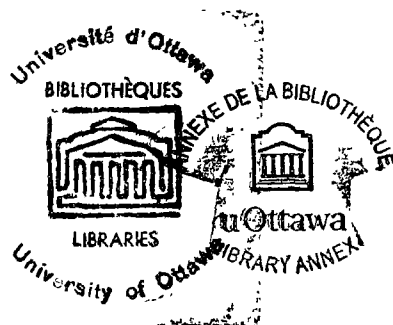


~~FACTEURS MILITAIRES QUI ONT AMENE LE GOUVERNEMENT FEDERAL~~
~~à AIDER FINANCIEREMENT~~ *fédéral*
~~LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CANADA~~
des universités canadiennes
par Antonio Le Sieur

noté
L'impact du militaire dans l'aide
financière fédérale aux universités canadiennes

Thèse présentée à l'Ecole de Psychologie et d'Education
de l'Université d'Ottawa
en vue de l'obtention du doctorat en philosophie



Ottawa, Canada, 1961

UMI Number: DC53379

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.



UMI Microform DC53379
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction de Monsieur Lionel Desjarlais, Ph.D., chargé de cours à l'Ecole de Psychologie et d'Education de l'Université d'Ottawa.

La recherche inhérente à ce rapport a été grandement facilitée par l'aide bienveillante et empressée de M. H.W. Jamieson, directeur exécutif de l'Association nationale des Universités et Collèges canadiens, de Mme J. Vanderkamp, du centre de recherches de l'Association nationale des Universités et Collèges canadiens, du Dr R.D. Mitchener, directeur de la section de l'Enseignement supérieur au Bureau fédéral de la Statistique, du Brigadier G.E. Beament, président de l'Université Khaki de 1945-46, de M. J.L. Cross, commis au Conseil privé et de M. M.M. Ryan, directeur de la section de l'Education au Département des Anciens Combattants.

Que celui qui a guidé cette thèse et ceux qui l'ont rendue possible reçoivent ici l'expression de la plus sincère gratitude.

CURRICULUM STUDIORUM

Antonio Le Sieur est né à Sainte-Thècle, Province de Québec, le 10 juin 1914.

Il a obtenu son B.Péd. de l'Institut Saint-Georges de Montréal en 1945, son B.A. de l'Université d'Ottawa en 1957 et sa Maîtrise ès-arts de la même institution en 1959.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	page
I.- Effectifs des corps-écoles d'officiers canadiens et loyers versés aux universités et collèges pour l'année financière 1939-40	19
II.- Loyers versés aux universités au titre des corps-écoles d'officiers canadiens pour l'année financière 1948-49	23
III.- Effectifs des corps-écoles d'officiers canadiens et loyers versés aux universités et collèges pour l'année financière 1959-60	25
IV.- Nombre d'étudiants bénéficiaires des alloca- tions fédérales-provinciales de 1942 à 1946	53
V.- Nombre d'étudiants-vétérans dans les univer- sités canadiennes de 1943 à 1960	86
VI.- Allocations de cours et d'administration aux universités de 1944 à 1960.	89
VII.- Prêts aux étudiants-vétérans de 1945 à 1955	91
VIII.- Nombre de vétérans aux études à l'étranger de 1945 à 1960	93
IX.- Allocations aux enfants des victimes des guerres de 1953 à 1960	95
X.- Effectifs du R.O.T.P. pour l'année académi- que 1956-57	129
XI.- Allocations au R.O.T.P. pour l'année acadé- mique 1956-57	130

RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction de Monsieur Lionel Desjarlais, Ph.D., chargé de cours à l'Ecole de Psychologie et d'Education de l'Université d'Ottawa.

La recherche inhérente à ce rapport a été grandement facilitée par l'aide bienveillante et empressée de M. H.W. Jamieson, directeur exécutif de l'Association nationale des Universités et Collèges canadiens, de Mme J. Vanderkamp, du centre de recherches de l'Association nationale des Universités et Collèges canadiens, du Dr R.D. Mitchener, directeur de la section de l'Enseignement supérieur au Bureau fédéral de la Statistique, du Brigadier G.E. Beament, président de l'Université Khaki de 1945-46, de M. J.L. Cross, commis au Conseil privé et de M. M.M. Ryan, directeur de la section de l'Education au Département des Anciens Combattants.

Que celui qui a guidé cette thèse et ceux qui l'ont rendue possible reçoivent ici l'expression de la plus sincère gratitude.

CURRICULUM STUDIORUM

Antonio Le Sieur est né à Sainte-Thècle, Province de Québec, le 10 juin 1914.

Il a obtenu son B.Péd. de l'Institut Saint-Georges de Montréal en 1945, son B.A. de l'Université d'Ottawa en 1957 et sa Maîtrise ès-arts de la même institution en 1959.

TABLE DES MATIERES

Chapitre	page
INTRODUCTION	vi
I.- FRAIS DE L'ENTRAINEMENT DES OFFICIERS	1
1. De 1906 à 1911	2
2. De 1911 à 1960	7
II.- SOLDES ET ALLOCATIONS PENDANT LES GUERRES..	29
1. Antécédents de la loi de 1942 (1917-42)..	30
2. Soldes aux étudiants avancés (1942-46)..	47
3. Allocations aux étudiants pauvres "	52
4. " " " non secourus	
par les Provinces (1942-46)	54
5. Allocations aux universités (1942-46)...	55
III.- ALLOCATIONS AUX ETUDIANTS-VETERANS ET AUX	
INSTITUTIONS	58
1. La première guerre mondiale (1914-18) ..	59
a. Rééducation des blessés pour d'autres	
emplois	61
b. Education des étudiants blessés	65
c. " " " indemnes	72
2. La deuxième guerre mondiale (1939-45) ..	77
a. Allocations de subsistance aux	
étudiants	84
b. Allocations de cours aux universités.	87
c. Prêts aux étudiants-vétérans	90
d. Allocations particulières	92
IV.- SOLDES AUX ETUDIANTS ET AUX PROFESSEURS DE	
L'UNIVERSITE KHAKI	99
1. L'Université Khaki de 1918-19	100
a. Organisation et fonctionnement	102
b. Financement	106
2. L'Université Khaki de 1945-46	108
a. Organisation et fonctionnement	108
b. Financement	115
V.- ALLOCATIONS POUR L'EDUCATION DES OFFICIERS	
REGULIERS	120
1. Antécédents du mouvement de 1951	120
2. Le mouvement de 1951 à 1960	123
CONCLUSIONS	133
BIBLIOGRAPHIE	137
SOMMAIRE	147

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	page
I.- Effectifs des corps-écoles d'officiers canadiens et loyers versés aux universités et collèges pour l'année financière 1939-40	19
II.- Loyers versés aux universités au titre des corps-écoles d'officiers canadiens pour l'année financière 1948-49	23
III.- Effectifs des corps-écoles d'officiers canadiens et loyers versés aux universités et collèges pour l'année financière 1959-60	25
IV.- Nombre d'étudiants bénéficiaires des alloca- tions fédérales-provinciales de 1942 à 1946	53
V.- Nombre d'étudiants-vétérans dans les univer- sités canadiennes de 1943 à 1960	86
VI.- Allocations de cours et d'administration aux universités de 1944 à 1960	89
VII.- Prêts aux étudiants-vétérans de 1945 à 1955	91
VIII.- Nombre de vétérans aux études à l'étranger de 1945 à 1960	93
IX.- Allocations aux enfants des victimes des guerres de 1953 à 1960	95
X.- Effectifs du R.O.T.P. pour l'année académi- que 1956-57	129
XI.- Allocations au R.O.T.P. pour l'année acadé- mique 1956-57	130

INTRODUCTION

Le rôle que le gouvernement fédéral canadien joue depuis quelques années dans le domaine de l'éducation suscite un intérêt croissant pour les historiens, d'abord parce que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique semble lui interdire toute ingérence dans ce domaine et ensuite parce qu'à tous les niveaux de l'enseignement il accuse maintenant sa présence.

C'est au niveau de l'enseignement supérieur surtout que l'action du gouvernement fédéral a pris des propensions remarquables. Cependant, jusqu'à maintenant, cette action s'est limitée à l'aide financière. En effet, depuis 1951¹, il vote annuellement des subventions, dites per capita, à l'intention des institutions d'enseignement supérieur, et depuis 1957², "... des subventions aux universités et aux institutions de haut savoir du même genre, sous forme d'assistance en capital relative à des projets de construction".

Ce sont là des faits connus qui méritent d'être examinés et expliqués à la lumière des facteurs qui les ont amenés. Ceci constitue un domaine de recherche

1. Canada, Compte rendu des débats de la Chambre des Communes, Crédit 690, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1951, p. 5166

2. Canada, Le Conseil des Arts du Canada, Loi Constitutive du Conseil des Arts du Canada, Bill 47, 5e Session, 22e Parlement, 5-6 Elisabeth II, le 28 mars 1957, p. 25

historique assez peu exploré que ce rapport va essayer d'aborder sous un aspect très particulier, celui des facteurs militaires. Il va sans dire qu'il faut remonter bien avant 1951 pour retracer la présence de ces facteurs. Ce rapport couvre la période qui s'étend de 1911 à 1960. Dans le recul historique, l'année 1911 a paru la plus appropriée pour ce rapport, parce qu'elle marque la naissance de l'Association nationale des Universités canadiennes, organisme qui n'a cessé depuis d'être l'agent négociateur entre le gouvernement fédéral et les universités canadiennes au sujet de l'aide financière aux universités et collèges en tout temps, mais plus particulièrement pendant les guerres.

L'objet de ce rapport étant d'ordre financier on pourrait s'attendre à un simple exposé statistique, mais alors on ne pourrait s'expliquer les mesures adoptées par le gouvernement fédéral et le rapport lui-même ne présenterait plus que peu d'intérêt historique. Voilà pourquoi on y reconstitue la genèse des allocations aux universités et aux étudiants.

La méthode historique appliquée ici est celle des sciences historiques, qui s'appuie sur les documents premiers et qui vise, par l'étude analytique et critique des faits, à la découverte des rapports vrais qui les unissent et à leur interprétation impartiale.

Les documents majeurs qui ont permis d'étoffer ce rapport sont d'abord ceux du gouvernement fédéral : délibérations du Sénat et de la Chambre des Communes, décrets du Conseil privé, la Gazette du Canada, les Statuts du Canada ; ensuite ceux de la Défense nationale : minutes et rapports du Conseil de la Milice et de la Défense nationale, décrets généraux et militaires ; enfin, les minutes de l'Association nationale des Universités canadiennes. Ajoutons à ces sources fondamentales des documents d'une égale authenticité, mais d'un usage plus restreint : rapports des commissions royales, codification des Actes de l'Amérique du Nord britannique, rapports du Bureau fédéral de la Statistique, rapports des comités spéciaux de l'Association nationale des Universités canadiennes, rapports des Services médicaux de guerre, memorandums, annuaires et programmes du Ministère du Travail, rapports de la Commission des Hôpitaux militaires et du Département des Anciens combattants. Certains manuscrits ont été d'une certaine utilité, particulièrement ceux de Monsieur G.E. Beament, brigadier-président de l'Université Khaki de la seconde guerre mondiale et certains autres du Ministère de la Défense nationale et du Conseil privé qui ont été dûment authentiqués.

Les facteurs militaires qui constituent le fond de ce rapport sont présentés sous cinq titres particuliers : Frais de l'Entraînement des officiers ; Soldes et allocations pendant les guerres ; Allocations aux étudiants-vétérans et aux institutions ; Soldes aux étudiants et aux professeurs de l'Université Khaki ; Allocations pour l'éducation des officiers réguliers. Le titre particulier de chaque chapitre a été formulé en fonction de l'aide financière : loyers, allocations, soldes payés par le gouvernement fédéral. Le titre général du rapport porte la marque de la découverte, c'est-à-dire les facteurs qui les ont amenés.

Chaque chapitre comprend les éléments essentiels qui permettent de découvrir le facteur militaire qui a motivé l'aide financière du gouvernement fédéral aux étudiants ou aux institutions, auxquels ont été ajoutés, selon le cas, des tableaux comme exemples à l'appui. Les faits ont été agencés avec autant de cohésion et de concision qu'il a été possible, ayant soin de mettre en lumière le rôle joué par le gouvernement fédéral, le Ministère de la Défense nationale et l'Association nationale des Universités canadiennes.

CHAPITRE PREMIER

FRAIS DE L'ENTRAÎNEMENT DES OFFICIERS

Ce chapitre reconstitue les événements saillants qui ont accompagné l'élaboration de la politique du Ministère de la Défense nationale pour assurer l'éducation militaire des officiers réservistes dans les universités canadiennes, ligne de conduite qui l'a amené à subventionner ces institutions pour ce travail particulier.

Inutile de dire que l'efficacité militaire d'un pays réside surtout dans ses officiers qui doivent être intelligents, compétents, expérimentés et doués de qualités de chef. Ceux d'aujourd'hui surtout ne doivent rien ignorer de la science, de la mécanique et des techniques militaires.

Rien d'étonnant alors que le gouvernement fédéral s'adresse aux universités et collèges pour découvrir des officiers de cette trempe. En même temps s'ouvrirait un chapitre nouveau de l'histoire de l'éducation au Canada, celui de la formation des officiers dans les institutions d'enseignement supérieur. Le problème de ce chapitre est de savoir comment le gouvernement fédéral en est venu à aider financièrement les universités et collèges à cause de la formation des officiers.

De 1906 à 1911

Voici d'abord les antécédents historiques de 1906 à 1911, période des premières tentatives d'organisation de l'entraînement des officiers dans les universités et collèges canadiens. Pendant les premières années du régime fédératif (1867-1876) c'est à des institutions étrangères de Grande-Bretagne et des Etats-Unis que le gouvernement fédéral confia la formation des officiers de l'armée canadienne.

Ce ne fut qu'en 1876¹ que le gouvernement fédéral dota le Canada d'une institution spéciale pour la formation des officiers. Ce fut le collège militaire de Kingston, Ontario, institution qui devint en 1878² le Collège militaire royal, seul du genre établi au pays avant le 6 juin 1911, date qui marque le début des pourparlers entre l'Association nationale des Universités canadiennes et le gouvernement fédéral au sujet de la formation des officiers.

Malgré la fondation du Collège militaire royal, le nombre et la qualité des gradés canadiens qui sortaient chaque année de cette institution ou des institutions étrangères s'avérèrent inadéquats.

1. J.C. Miller, National Government and Education in Federated Democracies, Dominion of Canada, Philadelphia, James Collins Miller, 1940, p.230

2. Idem

C'est alors que les autorités politiques et militaires se tournèrent vers les universités canadiennes. Par l'entraînement des officiers dans les universités le gouvernement fédéral eut pour but d'élever le standard culturel des officiers de la Milice et de la Défense nationale, d'encourager les études militaires chez ceux qui se destinent à la gouverne de la nation et d'augmenter le nombre d'officiers pour parer à toute éventualité :

To encourage a higher educational standard for future officers of the Permanent Force and Active Militia, by offering commissions in the former to qualified graduates of such universities, to encourage military studies among those who will probably be the leaders of the nation in the future, and, ultimately, to augment the number of persons qualified to become officers of the Militia Force in the event of emergency³.

Deux idées de cet extrait méritent d'être commentées. La première : "To encourage a higher educational standard for future officers"... contient le but premier pour lequel le Conseil de la Milice tint à faire appel aux universités, celui d'améliorer la qualité des officiers, ce qui est de son ressort. La seconde, qui est dans l'intérêt de la nation : "To encourage military studies among those who

3. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, for the Fiscal Year Ending March 31st 1910, 1 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1911, Ottawa, King's Printer, 1910, p. 118, Art. 145

will probably be the leaders of the nation in the future"... s'adresse, non plus aux futurs officiers mais aux simples citoyens à qui le gouvernement fédéral proposait un curriculum particulier.

C'est le Dr W. Peterson, Principal de l'Université McGill de Montréal, qui prit l'initiative du mouvement en 1906⁴. Celui-ci écrivit au Conseil de la Milice pour lui représenter que les universités du Royaume-Uni s'étant montrées favorables à l'entraînement des officiers, il était peut-être temps de faire de même au Canada au moins dans les classes de génie. Le 7 mars 1907⁵, le Conseil de la Milice accepta de faire donner des cours à l'Université McGill et d'en partager les dépenses. Les autres universités ne cherchèrent pas immédiatement à imiter l'Université McGill.

Ce fut le Major-général P.H.N. Lake, conseiller militaire du gouvernement canadien qui propagea le mouvement à son retour de Grande-Bretagne où l'entraînement des officiers dans les universités se poursuivait avec succès⁶.

4. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 23, June 5, 1906, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 4, Art. 1019-21

5. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 12, March 7, 1907, (sans endroit, sans éditeur, sans date), pp. 3-4, Art. 553-54

6. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, for the Fiscal Year Ending March 31, 1909, 9-10 Edward VII, A. 1910, Sessional Paper No. 35, Ottawa, King's Printer, 1909, p. 77

Un programme et des règlements furent élaborés par le Conseil de la Milice le 6 décembre 1910⁷. L'équipement serait fourni gratuitement aux étudiants et des prêts seraient consentis aux institutions pour leur permettre d'organiser leur corps-école d'officiers canadiens.⁸

Les universités se montrèrent favorables au projet qui leur avait été communiqué par le Conseil de la Milice mais réclamèrent l'assistance financière du gouvernement fédéral pour sa réalisation :

... although the replies received were, on the whole, favorable to the project, discussions are still proceeding in respect to matters of detail ; these are principally of a financial nature and have, so far, prevented any definite acceptance of the proposal.⁹

Le Conseil de la Milice put compter dorénavant sur la participation des universités, à la condition toutefois de trouver une solution au problème financier.

7. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 21, December 6, 1910, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 4, Art. 1008

8. Le terme "corps-école", traduction de "training corps" désigne à la fois le groupe d'étudiants et l'institution où il est formé! L'appellation "Canadian Officers Training Corps", ou C.O.T.C., se traduit par "Corps-école d'officiers canadiens".

9. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, for the Fiscal Year Ending March 31, 1911, 2 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1912, Ottawa, King's Printer, 1911, p. 9, Art. 4

Pour répondre aux désirs des universités, le Conseil de la Milice élaborera de nouveaux règlements relatifs à la construction et à l'entretien des locaux :

It was decided that the Department should adhere to its policy of providing half the cost of any armoury that might be erected, the title of the armoury when constructed, to be vested in the Crown, the Department to provide for the maintenance, lighting, heating and caretaking thereof.¹⁰

Cette nouvelle proposition parut à la fois encourageante et compromettante pour les universités. D'une part le Conseil de la Milice s'offrait à payer la moitié des bâtiments, mais d'autre part, il se retirait avec une part égale à son investissement, laquelle lui servirait à payer les menues dépenses annuelles inhérentes à l'entraînement des officiers. Cependant on y découvre un argument en faveur d'une aide financière annuelle. En effet, les sommes que le gouvernement fédéral consacrerait aux menues dépenses annuelles finiraient un jour par dépasser le capital cédé par chaque institution, ce qui, automatiquement amènerait le gouvernement fédéral à prendre entièrement à sa charge les dépenses occasionnées. Mais à ce moment-là le bâtiment appartiendrait à la Couronne, ce qui rendrait le gouvernement fédéral invulnérable du point de vue juridique.

10. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 1, January 9, 1911, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 6, Art. 231

De 1911 à 1960

Voilà où en étaient les choses lorsque, le 6 juin 1911, les universités canadiennes décidèrent de se réunir à l'Université McGill pour discuter de leurs problèmes communs et se constituer en association nationale. Dix-sept universités y furent représentées. Parmi les problèmes à l'ordre du jour il y eut celui de l'entraînement militaire des officiers. La discussion porta surtout sur l'aide financière pour en exécuter le programme. A l'unanimité les représentants votèrent en faveur de l'aide financière du gouvernement fédéral :

This Conference is of the opinion that, in consideration of the immense services that may be rendered by the Universities in training officers for the Military services of the country in connection with the Officers' Training Corps, the Federal Government should assume the entire responsibility for the expenditure required to carry out the scheme.¹¹

Ainsi dès son premier meeting, l'Association nationale des Universités canadiennes, bien que n'ayant pas encore rédigé sa constitution, exprimait clairement sa détermination de revendiquer l'aide financière totale du gouvernement fédéral en faveur de toutes les universités canadiennes pour tout ce qui concernerait l'entraînement militaire des officiers dans les universités et collèges. De plus, elle

¹¹. N.C.C.U., First Conference of Canadian Universities 1911, (rapport polycopié), (sans endroit, sans date), p. 7

profita de la circonstance pour montrer au gouvernement fédéral que les universités jouent un rôle d'envergure nationale, sans pourtant nier leur statut provincial.

Malgré ces revendications rien de précis ne fut déterminé dans les règlements que le Conseil de la Milice promulgua le 1er novembre 1912, permettant aux universités d'organiser des contingents d'officiers :

Authority is given for the organization of a Corps to be designated "The Canadian Officers' Training Corps", of which contingents may be formed at the various universities, subject ¹²to the approval of the Governor-in-Council.

Le même jour, par le même arrêté général, l'Université McGill reçut l'approbation officielle de son corps-école d'officiers canadiens. Durant l'année académique 1912-13 aucune amélioration notable ne fut apportée au plan d'entraînement des officiers. Le 1er avril 1913, le contingent de l'Université Laval de Montréal fut reconnu¹³ et l'année suivante, celui de l'Université Laval de Québec¹⁴.

12. Canada, Department of Militia and Defence, General Orders, G.O. 211, November 1st 1912, Ottawa, Government Printing Bureau, 1913

13. Canada, Department of Militia and Defence, General Orders, G.O. 67, April 1st, 1913, Ottawa, Government Printing Bureau, 1914

14. Canada, Department of Militia and Defence, General Orders, G.O. 77, May 1st, 1914, Ottawa, Government Printing Bureau, 1915

Le 28 juillet 1914, l'Autriche déclara la guerre à la Serbie. Le 1er août, l'Allemagne entra en guerre contre la Russie et la France. Le 4 du même mois la Grande-Bretagne déclara la guerre à l'Allemagne qui venait d'envahir la Belgique, entraînant le Canada dans l'aventure. D'un bout à l'autre du pays l'entraînement des officiers fut poussé. Les unes après les autres les universités organisèrent les corps-écoles d'officiers canadiens¹⁵.

Les règlements annoncés le 1er novembre 1912 ne furent publiés que le 29 avril 1916 sous le titre : "Regulations for the Canadian Officers' Training Corps, 1916"¹⁶. L'article 68 de ces règlements porte exclusivement sur la construction et l'entretien des manèges militaires et des salles d'entraînement ou d'instruction. Mais aucune des conditions formulées dans les règlements du 19 janvier 1911 ne fut changée.

15. A. Le Sieur, Relations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec le gouvernement fédéral au sujet de l'éducation militaire des officiers dans les universités canadiennes, Thèse de maîtrise ès-arts présentée à l'Ecole de Psychologie et d'Education de l'Université d'Ottawa, 1958, p. 38

16. Canada, The Canada Gazette, arrêté général no 31, le 29 avril 1916

Au troisième meeting de l'Association nationale des Universités canadiennes la question du financement des corps-écoles d'officiers canadiens fut confiée à un comité spécial¹⁷. Les réponses à un questionnaire envoyé à toutes les universités révélèrent les diverses méthodes employées pour financer les corps-écoles d'officiers canadiens. Toutes les universités à l'exception de celles du New Brunswick et de la Saskatchewan avaient reçu leurs fournitures et leur équipement du Département de la Milice et de la Défense¹⁸.

Celui-ci s'était également chargé de l'entretien des locaux de sept universités, mais n'avait rien accordé aux autres. Dans dix institutions le concierge avait été payé par le Département de la Milice et de la Défense mais non dans les autres. En tout, six institutions avaient été entièrement dédommagées par le Département de la Milice et de la Défense¹⁹.

17. N.C.C.U., Third Conference of Canadian Universities 1916, (sans endroit, sans éditeur, sans date), pp. 9-10

18. N.C.C.U., Fourth Conference of Canadian Universities 1917, (Sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 109

19. Idem, pp. 124-125

Le rapport de l'enquête conduite par le comité spécial de l'Association nationale des Universités canadiennes fut porté à la connaissance du Comité de la Milice mais sans résultat. Au meeting de 1918²⁰, l'Association nationale des Universités canadiennes renouvela sa demande d'aide financière en faveur des corps-écoles d'officiers canadiens. Mais ce ne fut que le 18 mai 1920²¹, deux ans après la guerre, que les universités obtinrent la promesse d'être aidées financièrement. Fort des promesses du général W. Gwatkin et du Colonel A. Magee, le Président R.A. Falconer, de l'Université de Toronto, adressa, au nom de l'Association nationale des Universités canadiennes, la résolution suivante de demande d'assistance financière :

The Government should bear the whole expense of the course. The Provinces are obliged under the British North America Act to the matter of general education : the Dominion Government should attend to this²².

Il faut relever ici une parole significative :

"The Provinces are obliged under the British North America Act to the matter of general education : the Dominion Government should attend to this". Il est clair que les

20. N.C.C.U., Fifth Conference of Canadian Universities 1918, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 10

21. N.C.C.U., Seventh Conference of Canadian Universities, (sans endroit, sans éditeur, sans date), pp. 17-20, 27-31

22. Idem

difficultés pour obtenir l'aide financière étaient bien d'ordre juridique plutôt que financier. Ensuite, que selon l'opinion du Président de l'Association nationale des Universités canadiennes, la juridiction des provinces en matière d'éducation se limite à l'éducation générale. Enfin, que l'instruction militaire étant quelque chose de spécial elle se trouvait du coup soustraite à l'autorité provinciale.

Les conditions onéreuses et dangereuses, concernant la construction des salles d'exercices militaires, proposées par le Conseil de la Milice et de la Défense le 14 mars 1911 et réitérées dans les règlements de 1916, persistèrent jusqu'au 14 juin 1922. A la demande du Ministre de la Défense nationale, faite le 16 mai 1922²³, au Gouverneur-Général du Canada, Lord Byng de Vigny, le Conseil privé abolit l'article 68 des règlements des corps-écoles d'officiers canadiens²⁴. Mais l'abolition de ce paragraphe n'avait été suivie d'aucune mesure de remplacement. Ce ne fut que le 22 avril 1924²⁵

23. Canada, The Committee of the Privy Council, Draft No. 25, for General Orders, décret-loi P.C. 1214, le 16 mai 1922

24. Canada, The Canada Gazette, arrêté général no 31, le 29 avril 1916

25. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 706, le 22 avril 1924

que le Ministre de la Défense nationale soumit au Comité du Conseil privé une proposition visant à subventionner définitivement les corps-écoles d'officiers canadiens :

The Canadian Officers' Training Corps is performing a very useful function in connection with military training in Canada, and it is considered that some assistance should be given to the various Universities in order that satisfactory accommodation should be provided for their Contingents of this Corps²⁶.

Cette constatation amena le gouvernement fédéral à proposer aux universités une contribution qui prendrait la forme de loyer et couvrirait les menus frais de l'entraînement des officiers :

The Minister, with the concurrence of the Minister of Public Works, recommends that when there is established in a University a contingent or detachment of the Canadian Officers' Training Corps and the necessary accommodation for the drilling, storage of equipment, etc... of such contingent or detachment, is provided by the University, there shall be made to the University, through the Department of Public Works, an annual contribution, in lieu of rent, maintenance, cleaning, care²⁷ of arms, heating, lighting and caretaking...

Le montant de la contribution fut fixé à 5% de la moitié de la valeur totale du bâtiment affecté au corps-école d'officiers canadiens, la valeur immobilière

26. Idem

27. Idem

devant être déterminée par une entente conjointe entre le Département des Travaux publics, le Département de la Défense nationale et les universités concernées²⁸. Enfin, le maximum du montant à percevoir fut déterminé par le nombre de bataillons et de compagnies établis dans l'université : mille dollars pour un contingent d'une compagnie, cinq cents dollars pour toute compagnie additionnelle et deux cent cinquante dollars pour chacun des bataillons surnuméraires²⁹.

Ces propositions furent approuvées par le Comité du Conseil privé le 1er mai 1924³⁰ sous la réserve que l'entraînement militaire des officiers soit mené convenablement et que le nombre d'adhérents soit maintenu au-dessus des effectifs initiaux. Enfin, il fut décidé que les montants accordés aux corps-écoles d'officiers canadiens seraient votés pour chaque université et chaque année financière par le Parlement du Dominion³¹.

Ces règlements du 1er mai 1924 furent un peu modifiés le 1er juin 1925. Le Ministre de la Défense nationale obtint du Comité du Conseil privé que la base d'évaluation

28. Idem

29. Idem

30. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 706, le 22 avril 1924

31. Idem

des sommes à verser aux universités soit dorénavant le "peloton" au lieu de la "compagnie", parce que certaines universités peu peuplées ne pouvaient former que des pelotons (30 membres) et non des compagnies (126 membres)³².

Durant la longue période qui s'étend de 1925 à 1939 la formation des officiers dans les universités fut poursuivie au ralenti. Mais le 10 septembre 1939, au moment où le Canada déclara la guerre à l'Allemagne, l'entraînement des officiers fut ravivé. Quelques semaines après le début des hostilités, le Ministre de la Défense nationale présenta au Comité du Conseil privé un rapport sur l'état des corps-écoles d'officiers canadiens, montrant la nécessité pour le gouvernement fédéral de venir en aide aux universités pour la construction des manèges militaires universitaires, des salles d'exercices militaires et des salles de classe pour les cours théoriques.

Il rappela que par les décrets-lois du 1er mai 1924 (P.C. 706) et du 19 juin 1925 (P.C. 935) une aide financière du gouvernement fédéral avait été prévue en faveur des universités qui mettraient des bâtiments ou des salles à la disposition des corps-écoles d'officiers canadiens mais qu'après la suppression de l'article 68 rien n'avait été fait pour aider les universités à construire des manèges.

32. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 935, le 19 juin 1925

D'accord avec le Ministre des Travaux publics, il recommanda au Comité du Conseil privé de verser une contribution annuelle de 5% de la valeur immobilière des constructions qui seraient érigées dans le but exclusif de l'entraînement militaire des officiers, pourvu que cette valeur n'excède pas la somme de cinquante mille dollars :

1. That there be paid to each such University in lieu of the contribution covering rent, maintenance, heating and lighting as authorized by Orders in Council aforesaid, an annual contribution based on 5% of the capitalized value of the accommodation so constructed ; provided, however, that such capitalized value is not in excess of \$50,000.00...³³

En second lieu, il proposa que les universités soient rémunérées pour l'occupation et l'usage des salles de classe pour les cours de théorie militaire, dans la mesure de 5% de 50% de la valeur de ces salles :

2. That in order to encourage the various Universities to provide satisfactory accommodation such as classrooms, lecture rooms, etc..., when required for the occasional use of their respective purpose of giving lectures, etc..., there be paid to each such University, an annual contribution not exceeding 5% of 50% of the capitalized value of such accommodation...³⁴

Trois jours plus tard, le 7 novembre 1939, le Très Honorable W.L. Macleanzie King, Premier Ministre du Canada,

33. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 3486, le 7 novembre 1939

34. Idem

accepta les propositions faites par le Ministre de la Défense nationale et celui des Travaux publics, propositions qui furent sanctionnées par le Très Honorable Baron Tweedsmuir, Gouverneur-Général du Canada, par le décret-loi P.C. 3486³⁵.

Ainsi fallut-il l'occasion de la guerre pour que les universités puissent obtenir définitivement l'assistance financière du gouvernement fédéral pour l'entraînement des officiers. Sans doute bénéficièrent-elles d'un loyer annuel entre 1924 et 1939, mais ce ne fut qu'à l'occasion de la guerre qu'elles purent obtenir des sommes convenables pour l'érection de bâtiments.

L'Université McGill fut la première à profiter de l'offre du gouvernement fédéral pour la construction des manèges. Ayant construit, dans le but exclusif de former des officiers, un manège militaire d'une valeur de \$104,106.65, le Ministre de la Défense nationale obtint du Conseil privé, le 19 mars 1940, que cette institution

35. Idem

bénéficie de l'offre et qu'à cause de ses services éminents dans la formation des officiers, la clause relative à une valeur foncière de \$50,000.00 soit biffée :

The Minister, taking into consideration the foregoing, recommends that, notwithstanding the limitations set forth in the aforesaid Order-in-Council, the annual contribution for McGill University be based on 5% of the said capitalized value of \$104,106.65³⁶.

Avec le décret-loi P.C. 3486 du 7 novembre 1939 tous les problèmes financiers des corps-écoles d'officiers canadiens étaient résolus. Mais pour éviter toute confusion et rendre la consultation des décrets plus commode, le Comité du Conseil privé, le 26 novembre 1940, remplaça tous les décrets antécédents par le décret-loi P.C. 39/6885³⁷.

A titre d'exemple et pour permettre d'apprécier les sommes versées aux universités pour les salles, l'éclairage, le chauffage et l'entretien, voici à la page suivante, le Tableau I où apparaissent les noms des institutions qui dispensèrent l'entraînement des officiers au cours de l'année académique 1939-40 et en regard le nombre d'officiers de tous grades qui réussirent les examens pratiques et théoriques et, enfin, les loyers consentis par le gouvernement fédéral par le truchement du Ministère des Travaux publics.

36. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 1042, le 19 mars 1940

37. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 39/6885, le 26 novembre 1940

Tableau I

Effectifs des corps-écoles d'officiers canadiens
et loyers versés aux universités et collèges
pour l'année financière 1939-40

Université ^a	Effectifs ^b	\$ Loyers ^c
Alberta	447	2,449.62
Bishop's	101	312.50
British Columbia	310	596.41
Dalhousie	366	1,875.00
Laval	180	1,000.00
McGill	1,294	1,735.11
McMaster	125	687.50
Manitoba	570	675.00
Montréal	374	2,833.33
Mount Allison	113	317.26
Queen's	641	1,201.26
St. Francis Xavier	277	503.44
Saskatchewan	347	722.67
Toronto	1,133	4,495.00

a. Institutions-membres de l'Association nationale des Universités canadiennes avec leurs collèges affiliés.

b. Tiré du Rapport annuel de la Défense nationale, pour l'année financière 1939-40

c. Tiré du Rapport annuel de l'Officier du Trésor, pour l'année financière 1939-40

Les cours d'entraînement militaire donnés sous la rubrique "corps-écoles d'officiers canadiens" (C.O.T.C.) furent discontinués pendant la guerre et remplacés par des cours accélérés mieux adaptés aux exigences de la guerre³⁸. Ce fut le 23 mai 1947³⁹, à la réorganisation des corps-écoles d'officiers canadiens que de nouveau le problème de leur financement fut soulevé. Le Président S. Smith de l'Université de Toronto, se référant aux suggestions du Comité consultatif des problèmes d'après-guerre s'étonna que le gouvernement fédéral n'eut pas fait de proposition d'aide financière aux universités en mars 1946, pour les dédommager de leurs investissements personnels dans la construction ou la réfection des bâtiments ou des salles de classes affectés à l'entraînement des officiers ou des vétérans⁴⁰.

Quand l'obligation à l'entraînement militaire fut levée et les règlements des corps-écoles d'officiers canadiens furent remis en vigueur, les universités restèrent avec de vastes bâtiments n'abritant plus que de petits groupes

38. A.N.U.C., Rapport de l'Association nationale des Universités canadiennes sur les Problèmes d'Après-Guerre, Québec, Des ateliers de l'Action Catholique, 1944, pp. 17-23

39. N.C.C.U., Twenty-Third Meeting of the National Conference of Canadian Universities, 1947, (sans endroit, sans éditeur, sans date), pp. 61-63

40. Idem, p. 62 (c)

d'officiers à l'entraînement, bâtiments qui réclamaient chauffage et entretien. On s'aperçut alors que le décret-loi P.C. 39/6885 du 26 novembre 1940 était devenu inadéquat, parce que les subventions auxquelles il donnait lieu étaient basées sur la valeur totale du bâtiment et les effectifs des corps-écoles d'officiers canadiens⁴¹. En guise de compensations, le 30 octobre suivant, le Comité du Conseil privé vota des déboursés au montant de \$19,565.15 en faveur de vingt-six universités et collèges. A cela fut ajouté un déboursé spécial de \$2,469.35 pour sept institutions à cause d'aménagements spéciaux⁴².

Les autorités des universités et de la Défense nationale s'aperçurent également que les bâtiments n'étaient pas aménagés pour recevoir trois corps-écoles d'officiers canadiens différents⁴³ : armée, marine, aviation, et peu appropriés aux exercices militaires nouveaux⁴⁴.

41. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 200/1666, le 17 avril 1948

42. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 42/4433, le 30 octobre 1947

43. Corps-écoles d'officiers canadiens pour l'armée, la marine et l'aviation constitués définitivement en 1946, en vue du recrutement d'officiers pour l'armée, la marine et l'aviation régulières dont nous verrons l'historique au Chapitre V de ce rapport.

44. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 200/1666, le 17 avril 1948

Enfin, comme dans les mesures de ce décret on ne tenait pas compte de l'état des locaux affectés à l'entraînement militaire, il parut nécessaire que les règlements soient modifiés pour que le fruit de l'entraînement des officiers ne soit pas compromis à cause de simples conditions matérielles.

Pour ces diverses raisons, l'Association nationale des Universités canadiennes obtint, le 17 avril 1948, par l'intermédiaire de son comité exécutif, que toutes les ententes relatives au chauffage, à l'entretien, à l'éclairage et à l'aménagement soient dorénavant conclues à l'amiable avec le Ministre de la Défense nationale : "The individual agreement method would clarify the rights and liabilities of the parties thereto"⁴⁵.

Le Comité du Conseil privé estima qu'en appliquant cette nouvelle formule toutes les institutions réunies n'exigeraient pas plus de \$25,000.00 par année. Enfin, le nouveau décret-loi P.C. 200/1666 remplaça celui du 26 novembre 1940⁴⁶.

Le tableau suivant rapporte les sommes versées aux universités et collèges pour l'année financière 1948-49, à l'intention des corps-écoles d'officiers canadiens.

45. Idem

46. Idem

Tableau II

, Loyers versés aux universités au titre des
corps-écoles d'officiers canadiens
pour l'année financière 1948-49

Université	Loyers \$
Acadia	500.00
Alberta	1,200.00
British Columbia	2,000.00
Dalhousie	752.50
Laval	-
McGill	7,000.00
McMaster	475.00
Manitoba	480.00
Montréal	9,000.00
Mount Allison	300.00
New Brunswick	960.00
Ontario Agricultural College	500.00
Ottawa	-
Queen's	700.00
St. Dunstan's	180.00
St. Francis Xavier	103.25
Saskatchewan	2,400.00
Toronto	2,927.00
Western Ontario	300.00

Renseignements fournis par Monsieur John
Sutherland, Officier-administrateur au bureau du
Ministère de la Défense nationale, Quartier-général
de l'Armée, Section des registres, le 17 septembre
1958

Cette formule de contrat à l'amiable préconisée par le décret-loi P.C. 200/1666 a continué d'être appliquée jusqu'en 1960 et continuera de l'être probablement au-delà. Aucune modification structurale ne lui fut apportée et les universités continuent de toucher des loyers et d'être aidées financièrement pour les constructions et la réfection des bâtiments affectés aux exercices militaires.

Dans le Tableau III apparaissent les effectifs des corps-écoles d'officiers canadiens dans les institutions qui en ont maintenu pendant l'année académique 1959-60 et en regard les sommes que le Ministère de la Défense nationale a accordées à chacune pour la même année. Un rapide coup d'oeil sur les trois tableaux de ce chapitre permet d'établir des comparaisons intéressantes. Il serait trop long d'expliquer les différences qui existent entre eux et ce serait trahir le but de ce rapport.

Il va sans dire que les sommes versées par le gouvernement fédéral pour l'entraînement des officiers dans les universités canadiennes ne sont pas astronomiques. En elles-mêmes elles sont négligeables. La difficulté n'était pas de trouver des fonds, mais, pour le gouvernement fédéral, d'accomplir son mandat vis-à-vis de la sécurité de la nation sans léser le droit exclusif que semblent posséder les provinces dans le domaine de l'éducation.

Tableau III

Effectifs des corps-écoles d'officiers canadiens
et loyers versés aux universités et collèges
pour l'année financière 1959-60

Université ^a	Effectifs ^b	Loyers ^c \$
Acadia	13	288.20
Alberta	16	1,200.00
Bishop's	15	720.00
British Columbia	56	3,270.00
Carleton	19	2,850.00
Dalhousie et King's College	9	465.60
Du Sacré-Coeur et St. Thomas	32	864.00
Laval	133	10,151.08
Loyola	17	1,800.00
Manitoba	50	2,125.05
McGill	30	5,000.00
McMaster	11	861.25
Memorial	27	751.50 ^d
Montréal	150	- ^d
Mount Allison	44	1,680.00
New Brunswick	15	1,000.00
Ont. Agricultural College		
" Veterinary "	12	500.00
Ottawa	28	3,240.00
Queen's	10	300.00
St. Dunstan's	13	100.00
St. Francis Xavier	23	1,595.78 ^e
St. Mary's	15	- ^e
Saskatchewan	23	2,400.00 ^d
Sir George Williams	22	- ^d
Toronto	55	2,634.37
Western Ontario	61	835.00

Renseignements fournis par M. W.H. Dumsday du
Département de la Défense nationale, le 28 septembre 1961

- a. Avec collèges affiliés.
- b. Lieutenants et Cadets, sans les instructeurs.
- c. Chauffage, éclairage, entretien.
- d. Bâtiments appartenant à la Défense nationale.
- e. Aucune réclamation.

Comme il a été montré, c'est à l'occasion des deux guerres mondiales surtout que le mouvement de l'entraînement des officiers dans les universités a pris corps et s'est propagé, et que la formule d'aide financière aux institutions s'est cristallisée. La solution est simple : le gouvernement fédéral, par le truchement du Ministère de la Défense nationale, signe avec les institutions qui le désirent, un contrat à l'amiable qui oblige celles-ci à permettre les leçons de théorie et d'exercices militaires dans leurs locaux et celui-là à les rembourser pour tous les frais encourus.

De cette façon le principe de juridiction en éducation tel qu'énoncé dans l'article 93 de la constitution semble sauvegardé. Les sommes versées sont un simple remboursement, l'extinction d'une dette pour chauffage, éclairage, entretien, occupation de locaux, administration, construction. Disons aussi que les étudiants sont libres d'accepter ou de refuser de faire partie des corps-écoles d'officiers canadiens, que les institutions sont libres également d'accepter ou de refuser de les organiser et de les maintenir, et enfin que les matières militaires ne sont d'aucun secours aux étudiants dans l'obtention de leurs diplômes académiques.

Par contre le pays tout entier y gagne. Les étudiants y acquièrent un sens plus aigu de la responsabilité, de la discipline et du civisme ; les institutions y jouent un rôle plus proprement national ; le gouvernement fédéral y recrute un certain nombre d'officiers d'élite qui lui permettent de mieux assurer la sécurité de la nation.

En dernière analyse la solution du gouvernement fédéral paraît encore aujourd'hui la plus simple, la plus efficace, la plus juste et la plus constitutionnelle qui soit. Ainsi l'entraînement des officiers dans les universités et collèges étant justifiée et le processus de subvention jugé présentement acceptable on doit conclure que cette aide financière est attribuable à un facteur militaire : le besoin d'officiers d'élite.

Voilà comment le mouvement de l'entraînement militaire des officiers réservistes dans les universités et collèges canadiens a originé et s'est développé. En reclassant les faits on découvre cinq étapes bien nettes. De 1906 à 1910 on assiste à la naissance du mouvement ; de 1911 à 1923 on est à la recherche d'une formule adéquate tant pour l'entraînement que pour son financement ; de 1924 à 1938 on applique une première formule qui permet aux institutions d'être rémunérées, mais assez arbitrairement pour leur travail et les locaux ; de 1939 à 1947 une

seconde formule rend possible la construction de manèges ou de salles d'exercices militaires par les universités avec l'aide financière du gouvernement fédéral ; enfin, depuis le 17 avril 1948, un contrat à l'amiable est signé chaque année par les autorités de la Défense nationale et celles de chaque institution qui maintient ou organise un corps-école d'officiers canadiens.

Mais dans cette tranche d'histoire qui s'étend de 1911 à 1960 deux guerres se sont logées. Ce furent des époques sanglantes où le besoin de médecins, de dentistes, d'ingénieurs, de savants et d'administrateurs se fit particulièrement sentir. Dans le chapitre suivant on va chercher les mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour répondre à cette urgence nationale en recourant aux universités et collèges canadiens.

CHAPITRE II

SOLDES ET ALLOCATIONS PENDANT LES GUERRES

Le présent chapitre a pour objet les efforts que le gouvernement fédéral a faits pour maintenir aux études pendant les guerres les étudiants en médecine, en art dentaire, en génie, en sciences.... Son but a été d'assurer le service médical dans les hôpitaux militaires et civils, les laboratoires et autres centres vitaux pour la défense nationale ; de répondre aux besoins urgents et énormes de la guerre dans les domaines scientifiques ; de constituer des réserves suffisantes pour les années immédiates d'après-guerre. Son problème fut celui d'aider financièrement les étudiants et les institutions sans provoquer un débat sur les droits constitutionnels en éducation.

Ce chapitre comprend cinq parties. La première rapporte les longs tâtonnements du gouvernement fédéral et de l'Association nationale des Universités canadiennes pour en venir à des mesures précises; elle porte pour titre : Antécédents de la loi de 1942. Les trois parties suivantes traitent de l'aide financière du gouvernement fédéral pour maintenir aux études les catégories suivantes d'étudiants : étudiants avancés, étudiants pauvres, étudiants non secourus par les provinces. Enfin, la cinquième partie rend compte des faits qui ont permis aux institutions de toucher des allocations spéciales du gouvernement fédéral.

1. Antécédents de la loi de 1942

Le problème de ce chapitre doit d'abord être replacé dans son contexte historique. Il faut en particulier préciser l'attitude des universités au cours de la première guerre mondiale. Malgré certaines hésitations, les universités cherchèrent à jouer leur rôle dans la guerre. Du 15 octobre 1914 au 15 avril 1915 douze universités organisèrent des corps-écoles d'officiers canadiens¹. En 1915, cinq mille étudiants et environ 170 professeurs s'enrôlèrent volontairement². Enfin, pour la première fois dans l'histoire de la guerre, des universités organisèrent des hôpitaux sur les champs de bataille et en assurèrent le fonctionnement

For the first time in any war the universities organized medical units. The example was set by McGill which sent overseas a general hospital in command of the Dean of the medical faculty. Toronto, Queen's, Western, Manitoba, Dalhousie, Laval, St. Francis Xavier followed³.

1. A. Le Sieur, Relations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec le gouvernement fédéral au sujet de l'éducation militaire des officiers dans les universités canadiennes, Thèse de maîtrise ès-arts présentée à l'Ecole de Psychologie et d'Education de l'Université d'Ottawa, en 1958, p. 38

2. C. Hopkins, The Canadian Annual Review of Public Affairs, 1915, Toronto, The Annual Review Publishing Company, 1916, p. 305

3. A. Macphail, The Medical Services, Official History of the Canadian Forces in the Great War, 1914-19, Ottawa, King's Printer, 1925, p. 44

Il va sans dire que cet exode ne fut pas de nature à préparer des spécialistes de la médecine, des sciences et de l'administration. Pour consommer la catastrophe, le 29 août 1917 la conscription entra en vigueur⁴. C'est alors que le gouvernement fédéral décida de réviser ses décisions et de chercher à recruter des spécialistes de toutes catégories. Par l'article 11 (c) de la Loi du service militaire le gouvernement fédéral fut autorisé à rappeler aux études les étudiants en médecine, en art dentaire et quelques autres dont les études ou les travaux pouvaient être d'intérêt national :

Que dans l'intérêt national, il est opportun qu'au lieu d'être employé au service militaire, il continue à s'instruire ou à s'entraîner à tels travaux pour lesquels il est alors occupé à recevoir l'instruction ou l'entraînement⁵.

Le Memorandum⁶ du Département de la Milice et de la Défense nationale confirme cette mesure du gouvernement fédéral et indique que les étudiants ainsi mobilisés pour

4. Canada, Statuts du Canada, Loi concernant le Service militaire, 7-8 George V, chap. 19, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1917. . 11.

5. Idem, p. 113

6. Canada, Department of Militia and Defence, European War, Memorandum No. 5, from January 1, 1918, to October 31, 1918, Ottawa, Government Printing Bureau, 1918, p. 93

les études médicales ou autres furent traités comme des militaires et payés comme tels :

During any regular or special session of the approved professional school, which they are to attend, they will be ordered to attend accordingly and will be shown "on command" by their unit. They will receive pay, will wear uniform and will be subject to military duty⁷.

A ces étudiants, un certain nombre d'autres furent ajoutés auxquels le gouvernement fédéral accorda des prêts⁸. C'est ainsi qu'à cause de la guerre et des besoins qu'elle avait suscités 230 étudiants⁹ en médecine et en art dentaire rentrèrent au pays en 1917 pour continuer leurs études avec l'aide financière du gouvernement fédéral.

De 1940 à 1942

L'expérience de la première guerre mondiale dans ce domaine ne fut pas immédiatement utilisée au début de la seconde. Il fallut deux années pour y arriver. Ce sont ces démêlés préliminaires qui font l'objet de la présente section.

7. Idem

8. Idem

9. A. Macphail, The Medical Services, Official History of the Canadian Forces in the Great War, 1914-19, Ottawa, King's Printer, 1925, p. 211

Il faut d'abord mettre en relief une décision importante du gouvernement fédéral qui apparaît dans la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales¹⁰, sanctionnée le 21 juin 1940. Cette loi conféra au gouvernement fédéral le droit de mobiliser "la totalité des ressources effectives de la nation, en hommes comme en matières, aux fins de la défense et de la sécurité du Canada"¹¹. Ajoutons qu'à l'article 3 de la même loi il est stipulé que le gouvernement fédéral ne pouvait "requérir des personnes de servir dans les forces militaires, navales ou aériennes en dehors du Canada et de ses eaux territoriales"¹². Ceci signifie que la conscription n'était applicable que dans les limites du Canada et que par conséquent seuls les volontaires pouvaient s'enrôler dans les forces d'outre-mer. Malgré la restriction sus-mentionnée il resta que les étudiants pouvaient s'enrôler pour aller combattre en dehors du Canada.

Le 22 juillet suivant, la Loi concernant un ministère des Services nationaux de guerre¹³ vint compléter la première

10. Canada, Statuts du Canada, Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, 4 George VI, chap. 13, Ottawa, L'Imprimeur du Roi, 1940, p. 43

11. Idem

12. Idem

13. Idem, p. 69

loi et mettre en branle la mobilisation générale et "faciliter, organiser et coordonner diverses formes d'aide volontaire en vue de l'emploi des services personnels"¹⁴. C'est alors qu'un bon nombre d'étudiants d'université s'enrôlèrent pour la guerre d'Europe, pendant que les autres étudiants de 21 à 45 ans furent dans l'obligation de quitter l'université et d'entrer dans les camps d'entraînement pour la durée d'un an.

Les classes dépeuplées furent principalement celles des dernières années du baccalauréat et celles des gradués. Après la période de service obligatoire les étudiants réintégraient les universités, mais ce va-et-vient, qui dura de 1940 à 1942, ne fut pas de nature à sauvegarder les bonnes études. Pour remédier à la situation, le gouvernement fédéral permit que les exercices militaires se poursuivent dans les universités sous l'égide des corps-écoles d'officiers canadiens déjà constitués : "Dans le cas où ils sont trouvés physiquement aptes, ils doivent s'enrôler dans le contingent du corps-école d'officiers canadiens..."¹⁵.

14. Idem, p. 70

15. Canada, Décrets, Ordonnances et Règlements canadiens de guerre, 1942, vol. III, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1942, p. 97

Mais les autorités militaires demeurèrent très exigeantes pour la qualité de l'entraînement militaire. La condition sine qua non pour que les exercices militaires se poursuivent dans les universités en même temps que les études académiques fut que le curriculum militaire soit complet et parfait¹⁶.

Ces mesures sans doute nécessaires ne contribuèrent pas à intéresser les universités et les étudiants aux études. C'était beaucoup exiger des étudiants et dangereux pour le niveau académique. Les choses allèrent ainsi pendant quelques mois. Mais bientôt le besoin en médecins, chirurgiens et dentistes devint pressant pour les services civils aussi bien que pour les services militaires.

Les facultés de médecine ayant été dépeuplées on songea à faire réintégrer les étudiants pour assurer la relève et répondre aux besoins croissants. La loi de 1940 n'avait pas prévu d'une façon précise ces besoins en spécialistes de la médecine et de l'art dentaire. Pour résoudre le problème il fallut obliger les étudiants des facultés de médecine à rester à leurs études et trouver un moyen d'inviter les étudiants de moins de 21 ans à les entreprendre en leur donnant la garantie qu'elles ne seraient pas

16. Canada, Department of National War Services, National War Services Regulations, 1940, Recruits, Ottawa, King's Printer, 1940, p. 9

interrompues. D'autre part une telle mesure serait sans doute taxée de favoritisme, compromettrait peut-être le recrutement des militaires, amènerait un grand nombre de nouveaux étudiants dans les facultés de médecine et dépeuplerait les autres facultés, créerait un manque de locaux et de professeurs et inviterait les étudiants à prendre le plus grand nombre possible d'années pour leurs études.

Les premiers pourparlers officiels au sujet de ces étudiants eurent lieu le 7 février 1941¹⁷. A la demande du gouvernement fédéral, le doyen W.E. Gallie de la Faculté de Médecine de l'Université de Toronto, proposa à son conseil d'étudier le problème de la pénurie menaçante de médecins de toutes catégories.

On découvrit aussitôt la complexité du problème. D'abord le gouvernement fédéral n'était intéressé qu'aux futurs médecins de l'armée et n'avait pas juridiction sur les hôpitaux civils. Ensuite, seuls les étudiants d'âge militaire pouvaient être rémunérés par le gouvernement fédéral. Enfin, dans le but d'obtenir plus de médecins et le plus rapidement possible il fallait songer à accélérer les cours. Cela voulait dire en même temps suppression des

17. N.C.C.U., Nineteenth National Conference of Canadian Universities, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 85

vacances pour les étudiants, époque où ils ont l'habitude de recueillir l'argent nécessaire pour payer leurs études. En même temps cela signifiait que les professeurs eux-mêmes seraient privés de leurs revenus spéciaux de vacances.

Pour les étudiants mobilisés, c'est-à-dire ceux de 21 ans et plus, toute difficulté était aplanie, pour la durée d'une année, parce qu'ils étaient déjà rémunérés par le gouvernement fédéral, mais pour les autres dont les revenus de vacances seraient supprimés cela était différent.

L'un des premiers problèmes que les universités eurent à résoudre fut celui de l'accélération des cours. Au meeting du Conseil de la Faculté de Médecine de l'Université de Toronto, tenu le 7 février 1941, tel que déjà indiqué, après étude de plusieurs propositions, il fut suggéré de ne rien sacrifier du curriculum habituel, mais d'augmenter le nombre de mois de chaque session académique pour en arriver à conduire les études de six ans en cinq.

Ce ne fut que le 6 mai suivant que le directeur général des Services médicaux, le brigadier-général R.M. Gorssline, convoqua à Ottawa, les doyens des facultés de médecine de toutes les universités canadiennes pour leur faire des suggestions¹⁸. Le brigadier-général R.M. Gorssline

18. Idem p. 86

révéla que les forces armées avaient besoin de 350 médecins pour 1941 et 550 pour 1942. De plus, il fut prévu que ces nombres devaient être vraisemblablement doublés pour répondre aux besoins des hôpitaux civils.

A l'issue de cette réunion quatre résolutions furent adoptées. La première porte sur la nécessité d'accélérer les cours : "That, because of the shortage of doctors both for the Armed Forces and for civilian needs, the Medical Schools of Canada be requested to speed up graduation of medical students during the war emergency"¹⁹. La seconde résolution a trait au nombre de mois requis pour le stage des internes dans les hôpitaux : "That hospitals in Canada be asked to accept eight months internship in lieu of twelve months, in order to provide medical officers for military service at an earlier date"²⁰.

La troisième résolution eut pour objet une demande à adresser aux bureaux provinciaux des médecins dans le but de leur faire accepter d'accélérer les cours²¹.

19. Idem

20. Idem

21. Idem

Enfin, la quatrième porta sur une demande d'assistance financière au gouvernement fédéral en faveur des étudiants et des professeurs qui seraient lésés dans leurs revenus de vacances par l'accélération des cours :

That, as a considerable proportion of medical students depend for maintenance and tuition on their vacation earnings, which under the proposal would be seriously impaired, the Dominion Government be asked to assist in the financing of students and of the instructional staff where this is necessary²².

Ces résolutions ayant été acceptées par le brigadier-général R.M. Gorssline, chaque doyen de Faculté de Médecine présenta ses suggestions à son conseil. Ce fut le 22 mai 1941 que le Conseil de la Faculté de Médecine de l'Université de Toronto acquiesça et fit parvenir son message d'acceptation au brigadier-général R.M. Gorssline :

Because of the present shortage of doctors, both for the Armed Forces and for Civilian needs, the course in Medicine for students in the second to the sixth years begin on August 25th, 1941, and continue until about June 30th, 1942²³.

Le brigadier-général demanda aussitôt au doyen de la Faculté de Médecine de Toronto de fournir une estimation des besoins financiers des étudiants²⁴.

22. Idem, p. 87

23. Idem

24. Idem

Onze jours plus tard, c'est-à-dire le 3 juin 1941, le Comité du Curriculum et des Examens de l'Université de Toronto, habilité à cet effet, suggéra que le gouvernement fédéral accorde des prêts aux étudiants en médecine pour leur permettre de poursuivre leurs cours à l'année longue :

That, the Dominion of Canada shall lend, at three per cent, annually, to any medical student registered in a Canadian University, an amount equal to the aggregate annual fees customarily collected by the University from each student proceeding to a degree in the Faculty of Medicine,

That, the Dominion of Canada shall lend at three per cent, annually, to each such individual an amount necessary to cover the costs of his subsistence during the academic session up to but not exceeding sixty dollars a month²?

Cette suggestion laissait entendre également que le gouvernement fédéral accorderait des prêts aux étudiants en médecine et qu'il supprimerait la dette de chacun d'eux dans la proportion de ses années de service dans les forces armées²

Chaque Faculté de Médecine du pays fit une estimation du coût de l'application de ces mesures et l'expédia au gouvernement fédéral. La réponse ne se fit pas longtemps attendre. Le directeur-général des Services Médicaux télégraphia au Doyen de la Faculté de Médecine de Toronto pour

25. Idem, p. 88

26. Idem

lui apprendre le refus du gouvernement fédéral, à cause du coût énorme de l'opération : "Financial estimates submitted by various Medical Schools are such that it is inadvisable to proceed at present with proposed arrangement for early graduation of medical schools"²⁷.

Malgré ce refus du gouvernement fédéral d'aider financièrement les étudiants, le Conseil de la Faculté de Médecine de l'Université de Toronto résolut de mettre en branle les cours accélérés de médecine. La résolution fut adoptée à l'effet que les cours commenceraient le 25 août 1941 : "That the medical course be opened on August 25th, 1941, and proceeded with according to the plan decided upon"²⁸.

En même temps l'Université de Toronto demanda aux Collèges des Médecins et Chirurgiens, ainsi qu'aux Bureaux provinciaux des médecins d'accepter les certificats de graduation de ces cours²⁹. Une entente fut également conclue avec les hôpitaux pour que la résidence des internes soit de huit mois au lieu de douze³⁰.

27. Idem, p. 89

28. Idem

29. Idem, p. 90

30. Idem

Le gouvernement fédéral restant tout de même aux prises avec le besoin aigu de médecins de toutes catégories, décida de reconsidérer les propositions déjà faites par les Facultés de Médecine des universités. Le 3 septembre 1941, le gouvernement fédéral n'ayant pas encore acquiescé aux demandes des Facultés de Médecine, et l'Université de Toronto ayant tout de même commencé les cours, le Conseil médical du Canada (Medical Council of Canada), après avoir accepté les propositions des universités de hâter les cours de médecine, adressa lui-même une requête au gouvernement fédéral en faveur des étudiants : "This Council also adopted a resolution endorsing the method of providing financial assistance by loans from the Federal Government to medical students..."³¹

Les étudiants eux-mêmes, en novembre de la même année, firent une requête au gouvernement fédéral demandant des prêts ^{pour} remplacer la perte de leurs revenus de vacances :

In November, the medical students signed a petition requesting the Dominion Government to provide a loan fund for those needy students whose financial position has been made acute by the acceleration of their course³².

31. Idem, p. 89

32. Idem, p. 91

Ils proposèrent finalement de s'enrôler dans les forces armées si le gouvernement fédéral venait encore à refuser : "If this petition failed to produce any action at Ottawa, a meeting of the students was to be called to discuss a plan whereby they might enlist in the army and continue their studies"³³.

Malgré les requêtes pressantes des Facultés de Médecine, du Conseil médical du Canada et des étudiants eux-mêmes, le gouvernement fédéral refusa catégoriquement de faire quoi que ce soit dans ce sens. Le 22 novembre 1941, l'Honorable J.A. Ralston, ministre de la Défense nationale exprima par lettre le refus du gouvernement fédéral d'accorder gain de cause aux universités et aux étudiants :

The resolution passed on June 24th, 1941, at the convention of your Association requests that the Dominion Government grant loans to students to cover tuition fees and subsistence. You will appreciate, I am sure, that the granting of financial aid to the Universities or loans to students in order to accelerate the graduation of Medical students involves (a) assistance to all students whether eligible for military service or not and (b) similar assistance with respect to other Faculties, in particular, Science and Dentistry³⁴.

33. Idem

34. Idem, p. 93

Ce refus s'explique par le fait que dans la plupart des universités canadiennes les étudiants en médecine doivent suivre des cours dans les facultés des sciences ou même des arts. De cette façon ces facultés auraient été également affectées par l'accélération des cours. Cependant ce refus ne fut pas tout à fait catégorique. Dans la même lettre l'Honorable J.A. Ralston, indiqua que cette mesure n'était prise que parce que le besoin de médecins, croyait-il, n'était pas encore aigu et que les étudiants pourraient encore être libres durant les vacances de 1942³⁵. Quand les étudiants apprirent que le gouvernement fédéral avait refusé, ils lui demandèrent d'être acceptés dans les forces armées³⁶.

Le 5 mars 1942, la situation militaire s'étant aggravée, les autorités militaires et médicales se réunirent à Ottawa pour en arriver à un accord. L'adjudant-général ayant fait voir les besoins pressants en médecins demanda aux universités de faire de nouvelles propositions³⁷.

Dans la première les doyens demandèrent que toutes les écoles de médecine du Canada acceptent d'accélérer les

35. Idem

36. Idem, p. 94

37. Idem

cours de médecine afin d'obtenir 500 nouveaux médecins chaque année. Dans la seconde, ils demandèrent au gouvernement fédéral d'aider financièrement les étudiants qui seraient privés de leurs revenus de vacances. Ils proposèrent un prêt à la condition que les récipiendaires s'engagent dans les forces armées par la suite. Ils estimèrent qu'environ 40% des étudiants profiteraient de ces offres et que chacun n'emprunterait pas plus de \$300.00 annuellement et enfin, que la somme totale nécessaire pour appliquer cette mesure n'excéderait pas \$350,000.00³⁸.

La troisième résolution contient une demande d'aide financière de \$50,000.00 aux universités pour assurer le travail d'administration et d'entretien et pour rémunérer les professeurs qui se trouveraient lésés dans leurs revenus de vacances³⁹. Enfin, la quatrième résolution qui ne nous intéresse guère ici porta sur la priorité à donner aux universités sur les forces armées dans l'ambauchage des professeurs⁴⁰.

38. Idem, pp. 94-95

39. Idem

40. Idem, p. 96

A cause des besoins pressants en médecins et dentistes le gouvernement fédéral anticipa sur le vote des chambres et le 27 avril, par l'entremise de l'adjudant-général fit parvenir aux Facultés de Médecine sa décision d'accepter les étudiants de tout âge en médecine et en art dentaire pour les forces armées : "M.O.B. 266 - Enlistment of Medical and Dental students into the active army during two final sessions at university or during internship now authorized"⁴¹

Tous les étudiants en médecine et en art dentaire furent invités à poursuivre leurs études. Tous les étudiants des deux dernières années furent inscrits comme "privates" et payés comme tels. Ceux des deux autres années purent poursuivre leurs études à leurs frais ou recourir à un prêt que le gouvernement fédéral leur consentit :

Instead of a loan scheme for all students requiring financial assistance, a compromise has been instituted whereby students in the two final years enlist as privates in the R.C.A.M.C. and receive pay and subsistence allowance, amounting to \$2.30 a day, and students in the other years may obtain loans from funds provided for the universities by the⁴² Department of Labour of the Federal Government.

41. N.C.C.U., Nineteenth National Conference of Canadian Universities, 1942, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 96

42. Idem, p. 98

Voilà comment, après de longs tâtonnements, la loi de 1942 relative aux étudiants en médecine et en art dentaire a vu le jour. Mais ce problème était à peine résolu que celui du besoin d'ingénieurs, de chimistes, d'administrateurs et d'autres spécialistes se faisait sentir avec beaucoup d'acuité.

De 1942 à 1946

2. Soldes aux étudiants avancés

Dans cette section il s'agira des soldes accordées par le gouvernement fédéral aux étudiants avancés de n'importe quelle faculté. C'est à la conférence tenue à Ottawa le 11 mai 1942⁴³ que les règlements concernant les étudiants en médecine, en art dentaire, en sciences et en génie furent définitivement élaborés et divulgués. Certains de ces règlements avaient été mis en application dès le 1er avril 1942⁴⁴, devançant les débats des chambres qui eurent lieu entre le 1er avril et le 21 juillet 1942⁴⁵.

43. Canada, Ministère du Travail, Rapport annuel pour l'année financière terminée le 31 mars 1943, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1943, p. 16

44. Canada, Statuts du Canada, Loi de 1942 sur la Coordination de la formation professionnelle, 6-7 George VI, chap. 34, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1943

45. Canada, Débats du Sénat, 6 et 7 George VI, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1943, pp. 243-248

C'est le 21 juillet que la Loi sur la Coordination professionnelle fut adoptée en troisième lecture par le Sénat⁴⁶, après que la major-général La Flèche eut jeté le cri d'alarme : "... ces enrôlements ont vidé les universités de leurs étudiants en médecine, en génie, en sciences et en chimie. Ils ont même vidé les professions"⁴⁷.

Il paraît indispensable ici pour juger sainement de cette Loi sur la Coordination professionnelle de spécifier qu'elle est liée à celle du 19 mai 1939, citée sous le titre Loi de 1939 sur la formation de la jeunesse⁴⁸ qui expira le 31 mars 1942, et liée également à celle du 7 août 1940, intitulée Loi de 1940 sur l'assurance-chômage⁴⁹ et enfin qu'elle s'est substituée à la loi du 3 août 1931, dite Loi de l'enseignement professionnel, 1931⁵⁰, qui fut la première dans ce domaine au Canada.

46. Idem, p. 248

47. Idem

48. Canada, Statuts du Canada, Loi de 1939 sur la formation de la jeunesse, 3 George VI, chap. 35, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1939

49. Canada, Statuts du Canada, Loi de 1940 sur l'assurance chômage, 4 George VI, chap. 44, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1940

50. Canada, Statuts du Canada, Loi de l'enseignement professionnel, 1931, 21-22 George V, chap. 59, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1931

La plupart des règlements qu'il faut considérer dans ce rapport ont trait à l'article 3 (1) de la loi du 1er août 1942 :

Le Ministre peut entreprendre des projets de formation professionnelle

a) en vue de préparer des personnes à des emplois pour toute fin contribuant à la poursuite efficace de la guerre, dans l'industrie ou dans les forces armées ; ...⁵¹

Les principaux règlements furent publiés dans les trois mois qui suivirent. Ceux du Service sélectif national⁵² prévoyant les exemptions pour les étudiants d'université ; les règlements de guerre concernant l'entraînement des étudiants dans les universités⁵³ ; les règlements particuliers des étudiants en sciences et en génie⁵⁴. Enfin, pour grouper cette multitude de règlements, le 19 janvier 1943⁵⁵, le gouvernement fédéral

51. Canada, Statuts du Canada, Loi de 1942 sur la Coordination de la formation professionnelle, 6-7 George VI, chap. 34, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1943

52. Canada, Le Conseil Privé, Le Service Sélectif national, arrêté en conseil C.P. 7595, le 26 août 1942

53. Canada, Décrets, Ordonnances et Règlements canadiens de guerre, 1942, vol. III, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1942, pp. 87-110

54. Canada, Le Conseil Privé, Règlement des étudiants en sciences, arrêté en conseil C.P. 9566, le 26 novembre 1942

55. Canada, Le Conseil Privé, National Selective Service, Civilian Regulations, arrêté en conseil C.P. 246, le 19 janvier 1943

édicte le décret-loi P.C. 246 après que les autorités militaires et universitaires se furent entendues à Ottawa, le 9 janvier 1943⁵⁶.

Ces divers règlements eurent pour effet d'englober presque tous les cours d'université et de les reconnaître comme "nécessaires à la poursuite de la guerre et à l'intérêt national" :

Médecine, art dentaire, génie et sciences appliquées, architecture, agriculture, pharmacie, sciences forestières, éducation, commerce, sciences vétérinaires, cours spéciaux de mathématiques, de physique, de chimie, de biologie ou de géologie, ou des cours permettant de préparer ou d'améliorer en mathématiques, physique, chimie, biologie ou géologie⁵⁷.

Remarquons que les termes "intérêt national" rappellent ceux du troisième paragraphe du dixième alinéa de l'article 92 de la constitution canadienne qui dit : "Les ouvrages qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution déclarés, par le Parlement du Canada, être à l'avantage général du Canada"⁵⁸. Il pouvait donc adopter toutes mesures justifiées, et ici

56. N.C.C.U., Proceedings of the National Conference of Canadian Universities, 1944, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 64

57. Canada, Ministère du Travail, Rapport annuel pour l'année financière terminée le 31 mars 1944, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1944, p. 33

58. Canada, Codification des Actes de l'Amérique du Nord britannique, (1867-1952), Ottawa, l'Imprimeur de la Reine, 1957, p. 27

l'idée est explicite, il pouvait le faire même dans le domaine de l'éducation.

Toutes les catégories d'étudiants sus-mentionnées purent bénéficier de l'aide financière du gouvernement fédéral : les uns perçurent des soldes et les autres obtinrent des prêts. Il en fut de même pour les étudiants gradués qui désirèrent poursuivre leurs études au Canada ou à l'étranger⁵⁹.

L'accélération des cours fut généralisée en médecine et en art dentaire, mais non aux sciences et aux arts. Pendant les vacances les étudiants des sciences trouvèrent des emplois dans les industries de guerre⁶⁰ et ceux des arts dans leurs travaux coutumiers ou encore aux récoltes dans l'Ouest du pays⁶¹.

La politique fédérale d'aide financière aux étudiants en médecine et en art dentaire dura du 1er avril 1941 au 31 mars 1946. Pour les étudiants en sciences, en génie et en commerce elle se poursuivit du 1er août 1942 au 31 mars 1946. Il en fut de même pour les étudiants gradués.

59. Canada, Décrets, Ordonnances et Règlements canadiens de guerre, 1942, vol. III, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1942, pp. 87-110

60. N.C.C.U., Nineteenth National Conference of Canadian Universities, 1942, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 100

61. N.C.C.U., Proceedings of the National Conference of Canadian Universities, 1944, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 71

La section qui se termine n'a tenu compte que des étudiants avancés, c'est-à-dire de ceux des dernières années préparatoires au baccalauréat et au-delà. Mais il était nécessaire également d'aider financièrement les étudiants pauvres des premières années afin d'assurer la relève dans les classes avancées.

3. Allocations aux étudiants pauvres

Le gouvernement fédéral, se réfugiant dans la Loi de 1939 sur la formation de la jeunesse⁶², et l'appliquant avec beaucoup de largesse, accorda à ces étudiants dans le besoin des dons, des prêts ou un combiné des deux, conjointement avec les gouvernements provinciaux, dans la proportion de moitié-moitié.

Voici dans le Tableau IV le nombre d'étudiants pauvres qui ont été aidés conjointement par le gouvernement fédéral et celui de leur province respective pendant les années financières de 1942 à 1946.

62. Canada, Statuts du Canada, Loi de 1939 sur la formation de la jeunesse, le 19 mai 1939, 3 George VI, chap. 35, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1939, p. 275

Tableau IV

Nombre d'étudiants bénéficiaires des allocations
fédérales-provinciales de 1942 à 1946

Province	Médecine Art dentaire	Arts Sciences Génie
Ile du Prince-Edouard	22	5
Nouvelle-Ecosse	47	130
Nouveau-Brunswick	98	125
Québec	668	1485
Ontario	141	247
Manitoba	65	63
Saskatchewan	167	361
Alberta	84	312
Colombie-britannique	283	586

Canada, Ministère du Travail, Formation profes-
sionnelle au Canada, Rapports annuels de 1942 à 1946,
Ottawa, l'Imprimeur du Roi

4. Aide aux étudiants non secourus par les provinces

Un certain nombre d'étudiants ne furent pas admis par les gouvernements provinciaux à recevoir une allocation ou un prêt au titre de la Loi de 1939 sur la formation de la jeunesse. Dans le but d'enrôler toutes les bonnes volontés le gouvernement fédéral mit à la disposition de ces étudiants une somme de \$400,000.00 tirée des crédits de guerre, pouvant leur être distribuée sous forme de dons ou de prêts.⁶³

A ce groupe d'étudiants il faut ajouter ceux qui résidaient dans une province où il n'y avait pas d'entente conjointe entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Dans ces deux cas le gouvernement fédéral fut le seul contributeur et accorda aux étudiants 50% en dons et autant en prêts.

Pendant les années financières de 1942 à 1946 le gouvernement fédéral versa plus de \$30,000.00 en dons et \$246,000.00 en prêts à environ 1000 étudiants⁶⁴.

63. Idem

64. Canada, Ministère du Travail, Formation professionnelle au Canada, Rapport annuel pour 1945-46, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1946, p. 9

5. Allocations aux universités (1942-46)

L'accélération des cours et l'affluence des étudiants placèrent les universités dans une situation financière précaire. Il fallut assurer l'administration à l'année longue surtout dans les facultés de médecine et d'art dentaire. Il fallut également rémunérer les professeurs dépourvus de leurs revenus de vacances. Il fallut enfin construire des bâtiments, agrandir les laboratoires, etc....

A cause de ces dépenses supplémentaires le gouvernement fédéral accorda, entre 1942 et 1944, des compensations raisonnables aux universités, mais entre 1944 et 1946, les institutions réclamèrent davantage. C'est ainsi que durant les années financières de 1942 à 1946, les universités Dalhousie, Laval, McGill, Montréal, Queen's, Toronto, Western Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta reçurent le montant global de \$261,900.00⁶⁵.

Il est clair que c'est à cause de la guerre et dans le but d'obtenir plus de médecins, de dentistes, d'ingénieurs et d'autres spécialistes que le gouvernement fédéral s'est adressé aux universités et qu'il leur a aidé financièrement, ce qui constitue le facteur militaire de ce chapitre.

65. Canada, Ministère du Travail, Formation professionnelle au Canada, Rapports annuels de 1942 à 1946, Ottawa, l'Imprimeur du Roi

Pendant l'année académique 1917-18 les étudiants en médecine, en art dentaire et quelques autres perçurent des soldes. De 1942 à 1946 il en fut de même pour les étudiants en médecine, en art dentaire, en sciences, en génie, en architecture, en agriculture, en pharmacie, en sciences forestières, en commerce, en cours spéciaux de mathématiques et de sciences et même en éducation, pour les étudiants des deux dernières années et des cours supérieurs.

Ceux-ci en se voyant embauchés par la Défense nationale et maintenus aux études jusqu'à l'obtention de leurs diplômes furent en quelque sorte favorisés par les événements de la guerre. Ceux des premières années ne furent peut-être pas aussi favorisés, mais, même si dans certains cas leur gouvernement provincial n'acceptait pas de leur donner ou de leur prêter, le gouvernement fédéral leur venait en aide en leur accordant des prêts et même des dons. Enfin, les institutions elles-mêmes perçurent des allocations pour toutes les dépenses occasionnées par l'accélération des cours et les autres mesures de guerre.

En même temps, comme on l'a déjà constaté dans le premier chapitre pour le recrutement des officiers d'élite, le gouvernement fédéral reconnut le rôle national des institutions de haut savoir et malgré de longues hésitations accepta de leur aider financièrement.

Mais quand, en 1946, la guerre fut terminée, le gouvernement fédéral se vit aux prises avec un triple problème : pourvoir les hôpitaux en médecins et chirurgiens ; orienter les vétérans vers les emplois ou les études ; convertir l'économie de guerre en celle de paix et former tous les spécialistes nécessaires pour ce faire.

L'une des nombreuses solutions que le gouvernement fédéral apporta à ce problème fait l'objet du chapitre suivant : l'éducation des étudiants-vétérans aux frais de la nation.

CHAPITRE III

ALLOCATIONS AUX ETUDIANTS-VETERANS ET AUX INSTITUTIONS

Après la guerre sanglante ce fut la guerre laborieuse de la reconstruction. Pendant les cinq premières années de l'après-guerre, c'est sous le signe des effets de la guerre que la plupart des lois fédérales furent édictées. Entre autres décisions d'ordre majeur le gouvernement fédéral se chargea de l'éducation des étudiants-vétérans en leur accordant des allocations de subsistance et des prêts et subventionna les institutions pour les cours et autres frais inhérents.

Ce chapitre est constitué de deux parties principales qui correspondent aux époques qui ont suivi les deux guerres mondiales. On montrera d'abord qu'après la première guerre mondiale le gouvernement fédéral s'occupa de la rééducation des blessés pour d'autres emplois, de l'éducation des étudiants blessés et d'un petit groupe d'étudiants indemnes ; ensuite, qu'après la seconde guerre mondiale tous les étudiants-vétérans bénéficièrent d'allocations ou de prêts, et que les institutions reçurent des subventions spéciales.

Le 4 août 1914, le Canada s'engagea dans la guerre aux côtés de la Grande-Bretagne. Des contingents traversèrent en Europe, constitués en partie de jeunes gens aux études ou sur le point d'y entrer. Au début de 1915 des groupes

de blessés de guerre, tous appartenant à l'armée, commencèrent de rentrer au pays. Le moment fut venu pour les autorités fédérales de voir à leur guérison et peut-être aussi à leur rétablissement dans la vie civile.

Sans doute, parmi ces blessés, y en aurait-il un bon nombre qui pourraient, une fois guéris, reprendre dans la vie civile le métier ou la profession d'avant-guerre. Mais il y en aurait aussi un bon nombre qui, ayant perdu à la guerre, ou une jambe, ou un bras, ou un oeil, ne pourraient se livrer au même emploi ou à la même fonction.

De tout temps, en Europe, on s'était contenté d'assurer la guérison aux handicapés de guerre et une pension pour leur subsistance. Les autorités gouvernementales canadiennes songèrent à un vaste programme dans le but de rééduquer pour d'autres métiers ou emplois les soldats blessés incapables de reprendre, à cause de leurs blessures ou amputations, les occupations d'avant-guerre.

La première guerre mondiale (1914-18)

Au printemps de 1915¹, un comité spécial fut formé, constitué de trois officiers du Ministère de la Milice et de la Défense nationale dans le but particulier de veiller

1. Canada, Military Hospitals Commission, Report of the Work of the Military Hospitals Commission, Ottawa, King's Printer, 1917, p. 17

à la guérison et à la réadaptation des handicapés de guerre. Mais bientôt en dépit de l'aide que ce comité obtint de l'Association ambulancière Saint-Jean, de la Société canadienne de la Crois-Rouge et de plusieurs autres groupements sociaux, le plan d'organisation ne put naître. Si bien qu'en mai de la même année celui-ci proposa au gouvernement fédéral la formation d'une commission spéciale dans le but d'assurer avec plus d'efficacité et de rapidité les services des centres de guérison et de réadaptation des démobilisés au Canada².

La première initiative du gouvernement fédéral n'eut cependant pour objet que la guérison des blessés. Elle fut lancée le 30 juin 1915 grâce au décret-loi P.C. 1520 par lequel était créée la commission Hospitals Commission, investie des pouvoirs suivants :

That it be empowered to incur and authorize expenditure connected with the treatment and care of the sick and wounded, as well as with the organization, administration and maintenance of Hospitals and Homes³.

Trois mois et demi plus tard, le 14 octobre 1915, la même commission, par le décret-loi P.C. 2412⁴ se voyait

2. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 2412, le 14 octobre 1915

3. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 1540, le 30 juin 1915

4. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 2412, le 14 octobre 1915

appeler Military Hospitals and Convalescent Homes Commission et se voyait autoriser à aider les vétérans à se trouver des emplois :

That it be empowered to deal with the question of employment for members of the Canadian Expeditionary Force on their return to Canada, and to cooperate with Provincial Governments and others for the purpose of providing employment as may be deemed necessary,

Le devoir de trouver des emplois aux vétérans bien que moins apparent que celui de leur procurer la guérison fut jugé légitime également. Enfin, dans le but de couronner l'initiative le gouvernement fédéral décida de procéder non seulement à la guérison des blessés mais aussi à leur rééducation pour d'autres emplois ; c'est ce que préconisa le décret-loi P.C. 2412, déjà cité, dont l'application fait l'objet de la section suivante.

Rééducation des blessés pour d'autres emplois

Dans le but de coordonner les initiatives et de travailler plus efficacement au bien des vétérans, le Military Hospitals Commission⁶ convoqua des représentants des gouvernements provinciaux à une conférence fédérale-

5. Idem

6. Titre syncopé de Military Hospitals and Convalescent Homes Commission, utilisé dans les publications officielles à partir du 14 octobre 1915

provinciale sur la rééducation et la réadaptation des démobilisés. Cette conférence eut lieu à Ottawa les 18 et 19 octobre 1915⁷. La législation qui a trait à la rééducation des blessés pour d'autres emplois y fut élaborée.

Il fut prévu pour eux, avec les soins nécessaires à leur guérison, des cours spéciaux pour leur permettre de se préparer à une nouvelle fonction dans la société. Contrairement à ce que les gouvernements des pays d'Europe avaient adopté, les représentants à la conférence s'opposèrent à la rééducation des handicapés dans les ateliers ou les laboratoires industriels, parce qu'il avait été démontré qu'on y exploitait les handicapés et que tout y tournait à l'avantage des patrons⁸.

Il fut convenu que les blessés, une fois guéris, seraient confiés pour leur rééducation et leur entraînement à des écoles, collèges ou autres institutions du genre sous le contrôle des gouvernements provinciaux. Le Military Hospitals Commission prit à sa charge toutes les dépenses directement liées au traitement et à la rééducation des handicapés de guerre⁹.

7. Canada, Military Hospitals Commission, Report of the Work of the Military Hospitals Commission, Ottawa, King's Printer, 1917, p. 55

8. Idem, pp. 50 et 53

9. Idem, p. 56 (5)

Mais à cause du manque de subsides et malgré l'aide qu'apportèrent une multitude d'institutions, de sociétés et de municipalités et en dépit de la levée d'un fond national d'aide : le Disablement Fund¹⁰, le gouvernement fédéral demanda aux Provinces de prendre totalement à leur charge les frais d'organisation et d'administration de cette nouvelle initiative¹¹.

Le Military Hospitals Commission prit environ sept mois pour dresser les plans de rééducation des handicapés de guerre qui furent approuvés et sanctionnés le 29 juin 1916 par le décret-loi P.C. 1472¹². Ce décret-loi fut le fruit d'une longue étude des droits des vétérans handicapés, des devoirs des citoyens, du bien de la société et de la nation, tout autant que des procédés d'organisation, d'administration et de financement :

The duty of the State to provide training for some new occupation for those so disabled has been recognized by all the nations now at war. The Commission is of the opinion that the restoration of a disabled man to the fullest possible productive capacity is alike a duty and a step of economic and social wisdom and in its study of the question the Commission has found many evidence that the people of Canada are strongly in favour of suitable provision being made for training to this end¹³.

10. Idem, p. 58

11. Idem, p. 56 (3)

12. Canada, 'The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 1472, le 29 juin 1916

Dans le mouvement national de rééducation qui suivit le décret-loi P.C. 1472 les universités du Canada furent appelées à jouer un rôle important. Presque toutes y contribuèrent soit en organisant des cours, soit en mettant des locaux à la disposition des groupements¹³. Les universités McGill, Toronto, Saskatchewan, British Columbia et Queen's mirent des locaux et de l'équipement à la disposition du gouvernement fédéral. Des accords furent conclus avec l'Agricultural College de Truro, le Macdonald College, l'Ontario Agricultural College et les Universités du Manitoba, de l'Alberta et de British Columbia pour diriger des cours en agriculture. L'Université du Manitoba construisit et équipa une école de commerce spécialement destinée aux handicapés de guerre.¹⁴

Le nombre de handicapés de guerre qui bénéficièrent de l'hospitalisation et de la rééducation fut successivement pour les années 1915, 1916 et 1917, de 2609, 6629 et 4588¹⁵. A partir du 7 mai 1918¹⁶, grâce au décret-loi P.C. 1018, chacun des handicapés poursuivant un cours reçut une allocation mensuelle particulière de \$50.00 s'il n'avait personne à sa

13. W.E. Segsworth, Retraining Canada's Disabled Soldiers, Ottawa, King's Printer, 1920, p. 12

14. Idem, p. 69

15. Idem, p. 45

16. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 1018, le 7 mai 1918

charge, \$73.00 s'il était marié et \$80.00 s'il avait un enfant¹⁷. Le 10 mars 1922, ces allocations furent sensiblement augmentées. Un handicapé occupé aux études ou à l'entraînement reçut \$75.00 par mois ; marié, il perçut \$100.00 ; avec un enfant, \$115.00¹⁸.

Voilà comment le gouvernement fédéral vint en aide aux blessés de guerre, incapables de reprendre leur emploi d'avant-guerre. Mais il y eut un certain nombre de blessés désireux de continuer leurs études interrompues par la guerre, pour qui rien n'avait été prévu, sauf les soins médicaux, groupe d'étudiants dont il sera question dans la section suivante.

Education des étudiants blessés

Ce problème fut présenté à l'Association nationale des Universités canadiennes le 23 mai 1918¹⁹ par le Président

17. Idem

18. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 580, le 10 mars 1922

19. N.C.C.U., Fifth Conference of Canadian Universities, 1918, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 7

de l'Université de Saskatchewan, Walter C. Murray. Celui-ci fit voir comment, par le décret-loi P.C. 1018 du 7 mai 1918, ce groupe d'étudiants avait été évincé :

A strict interpretation of the Act would exclude them on the ground that their vocation was that of a student, and the training they sought was a continuation of that required by their old vocation, whereas the Act contemplates a training for a new vocation, their disablement having unfitted them for the work in which they had been formerly engaged²⁰.

Cette mise au point éveilla l'attention des représentants des universités et amena la création d'un comité ayant pour mission d'intercéder auprès du gouvernement fédéral en faveur de ce groupe d'étudiants blessés de guerre. L'argument le plus fort en leur faveur fut celui de la difficulté dans laquelle ces blessés se trouvaient de ne pouvoir se vouer à leurs occupations rémunératrices des vacances pour payer leurs redevances scolaires :

... that these students have been engaged in various occupations earning the means required for a university course and that their disabilities have imposed upon them very great loss and serious incapacity for carrying on their studies²¹.

Le premier rebondissement de la question eut lieu le 14 janvier 1919²² à un meeting des représentants des universités et de la Défense nationale. A l'unanimité les

20. Idem

21. Idem, p. 8

22. N.C.C.U., Sixth Conference of Canadian Universities, 1919, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 6

représentants réclamèrent l'aide financière du gouvernement fédéral en faveur de ces étudiants et même pour tous ceux qui avaient servi sous les drapeaux, blessés ou non :

A resolution was unanimously adopted and forwarded to the Federal Government in favor of providing financial assistance in the case of all those ~~men~~ whose studies had been interrupted by enlistment²³.

Malgré l'unanimité des voix et la lourdeur des arguments, cette proposition fut rejetée par le gouvernement fédéral sous prétexte que beaucoup d'autres catégories de soldats seraient autorisés à bénéficier des mêmes privilèges.²⁴ Une seconde proposition fut formulée par le Comité du Rapatriement préconisant des bourses pour tous les vétérans ne pouvant trouver les fonds nécessaires pour continuer leurs études²⁵. Mais cette proposition subit le même sort que la précédente, parce qu'elle aurait mis le gouvernement fédéral dans une impasse : "This proposal was also rejected (...) particularly because of the opinion that such action would lay the Government open to a charge of a class legislation"²⁶.

23. Idem

24. Idem

25. Idem, p. 7

26. Idem

Une troisième tentative eut lieu à une entrevue des représentants du Civil Re-Establishment Department. Le gouvernement fédéral ayant pris l'initiative d'établir et de maintenir l'Université Khaki de Ripon en Angleterre²⁷ pour les étudiants-vétérans canadiens démobilisés en Europe, il fut proposé de transférer cette institution au Canada et de la maintenir pendant une année, pour y recevoir tous les étudiants-vétérans démobilisés au Canada :

It was recommended that the work now being done overseas under the organization known as the Khaki University should be transferred to Canada, and carried on here for another year, but under the Civil Re-Establishment Department, and by means of the schools and Universities already established the Government undertaking to render such financial assistance as might be necessary²⁸.

Cette troisième proposition fut également rejetée, parce que de l'avis de Sir Robert Falconer, toutes les objections qui avaient empêché les autres propositions d'aboutir subsistaient²⁹.

27. Idem

28. Idem

29. Idem

Malgré la rigidité de l'attitude du gouvernement fédéral, l'Association nationale des Universités canadiennes vota à l'unanimité la résolution suivante demandant au gouvernement fédéral de payer les cours de tous les étudiants-vétérans :

That this Conference is unanimously and earnestly of the opinion that the Government of the Dominion of Canada should immediately take such steps as may be necessary to enable all soldiers returned from overseas service whose education has been interrupted, to resume and continue their contemplated course of study in the schools, whether common, high, technical or normal or the colleges and universities of this country...³⁰

Le 23 mai 1919³¹, un comité spécial fut formé dans le but de promouvoir cette idée de l'aide financière à tous les étudiants-vétérans. Il fut constitué de représentants des universités d'Alberta, McGill, St. François Xavier et Laval, piloté par Sir Robert Falconer de l'Université de Toronto. Un memorandum fut préparé contenant les faits, raisons et suggestions liées à la résolution votée par l'assemblée des universités.³²

30. Idem

31. Canada, Memorandum on Financial Assistance for Returned Men, (photocopie), (sans endroit), R.A. Falconer, le 7 juin 1919

32. Idem

Dans ce memorandum, adressé au Premier ministre du Canada, Sir Robert Borden, le 31 juillet 1919, il fut suggéré que le gouvernement fédéral accorde à chaque étudiant-vétéran une allocation de subsistance de \$350.00 et une autre de \$150.00 pour ses cours pour la durée d'une année académique :

The Government should grant to every returned soldier who can prove his need and his capability, maintenance and fees for at least one year. The sum of at least \$350.00 would be required for subsistence, and at the highest³³ the fees should not average more than \$150.00³³.

Il y fut également indiqué que la population des collèges et universités du Canada devant s'accroître de 2500 à 3000 étudiants il en coûterait environ \$1,500,000.00 au gouvernement fédéral pour financer ce projet :

...it is probable that not less than 2500 or 3000 may be expected to seek an education next Winter in our Canadian Institutions. The amount therefore required for carrying out this scheme should be placed at \$1,500,000.00³⁴.

Comme réponse à cette requête de l'Association nationale des Universités canadiennes le gouvernement fédéral fit une concession dans l'intérêt des étudiants blessés, désireux de continuer leurs études interrompues par la guerre. Le 21 novembre 1919,³⁵ sur la recommandation

33. Idem

34. Idem

35. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 2319, le 21 novembre 1919

du Parliamentary Committee on Pensions and Re-Establishment, le gouvernement fédéral promulgua le décret-loi P.C. 2329³⁶, par lequel chaque étudiant-vétérans blessé à la guerre put bénéficier d'un prêt de \$500.00 sans intérêt pour lui permettre de poursuivre ses études, à la condition de remettre cette somme dans les cinq années suivantes :

... the Department of Soldiers' Civil Re-Establishment was given authority at its discretion to advance by way of loan to those men who are disabled and who are in need ... a sum not exceeding \$500 to enable them to pursue any course of training or education that was substantially interrupted by war service...³⁷

C'est ainsi que les étudiants-vétérans blessés à la guerre de 1914-18 purent obtenir des prêts sans intérêt du gouvernement fédéral afin de poursuivre leurs études interrompues. Mais il y a lieu de se demander si ces étudiants-vétérans furent les seuls à obtenir une aide financière du gouvernement fédéral ? La section suivante rapporte ce qui a été fait pour les autres étudiants-vétérans, de la même guerre.

36. Idem

37. Canada, The Canada Year Book 1920, Ottawa, King's Printer, 1921, p. 28

Education des étudiants indemnes

Cette section traite des étudiants-vétérans non blessés de la première guerre mondiale pour qui l'Association nationale des Universités canadiennes cherchait à obtenir l'aide financière du gouvernement fédéral depuis le 31 juillet 1919, comme il a été montré dans la section précédente. Le 17 mai 1920³⁸, le Président du Comité du Memorandum fit part à l'Association nationale des Universités canadiennes que malgré l'éloquence des chiffres et des arguments pour l'octroi d'aide financière aux étudiants-vétérans non blessés, le Premier Ministre et le Comité spécial de la Chambre des Communes, chargés d'étudier le Memorandum, avaient rejeté la requête, bien que le gouvernement fédéral l'appuyât moralement : "Although the request made by the Committee had the entire sympathy of the Government, it was considered that nothing could be done under existing conditions"³⁹.

Malgré cet échec l'Association nationale des Universités canadiennes maintint son comité dans le double but de chercher une nouvelle solution ou d'obtenir un remboursement des montants que certaines universités avaient déjà mis à la disposition des étudiants, espérant que le

38. N.C.C.U., Seventh Conference of Canadian Universities, 1920, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 8

39. Idem

gouvernement fédéral finirait par accepter de financer leurs études. A l'Université McGill, par exemple, 15% des étudiants-vétérans de la Faculté des Sciences Appliquées avaient bénéficié des avances de l'institution pendant que l'Université de Toronto avait consenti des prêts sans intérêt à 150 étudiants pour un montant global de \$40,000.00⁴⁰.

Comme cette proposition du principal R.B. Taylor de l'Université Queen's n'eut pas d'effet il fut suggéré d'assimiler les étudiants démobilisés aux autres vétérans non étudiants pour leur permettre de puiser au Patriotic Fund où se trouvaient accumulés plus de six millions de dollars⁴¹. Mais le 18 juin 1920 le gouvernement fédéral fit savoir qu'il coupait court à l'étude de toutes ces demandes sous prétexte qu'elles n'étaient pas acceptables ou parce qu'il faudrait en étudier une multitude d'autres :

No concrete, workable plan whereby such a general system of advances could be safely adopted has been suggested, and your Committee feels unable to recommend any scheme which could equitably supply the demands of the many whose suggestions have been brought to its attention⁴².

40. Idem, p. 9

41. Idem

42. Canada, House of Commons of Canada, Pensions and Re-Establishment, Third and Final Report, Ottawa, King's Printer, 1920, p. 860

Malheureusement les choses ne pouvaient en rester là. Les universités vinrent au secours des étudiants des Arts en leur octroyant crédit d'une année de scolarité pour leur service militaire⁴³. Mais les étudiants des autres facultés ne purent à peu près rien obtenir⁴⁴.

Si ces efforts de l'Association nationale des Universités canadiennes s'avérèrent infructueux pour les étudiants-vétérans indemnes, ils eurent cependant quelque poids sur le gouvernement fédéral au profit d'une dernière catégorie d'étudiants, ceux qui s'enrôlèrent clandestinement avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans.

Le gouvernement fédéral vint à leur secours en promulguant quelques articles à leur intention dans le décret-loi P.C. 580⁴⁵. Il reconnut que le manque de vigilance des officiers avait lésé sérieusement ces jeunes gens : "... who enlisted under the age of 18 and who because of the late war suffered a severe interruption to his (their) training or education"⁴⁶. Il leur accorda le droit de réclamer des cours

43. N.C.U., Fifth Conference of Canadian Universities, 1918, (sans encre, sans éditeur, sans date), p. 10 (14)

44. Idem

45. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 580, le 10 mars 1922

46. Idem, p. 4

de tout genre : "... may be granted training in one of the Department's training classes in a High School, College, University, Business College, or industrial establishment"⁴⁷. Ces largesses du gouvernement fédéral furent cependant limitées à une année scolaire : "That the allowances payable to such minors shall not exceed eight times the monthly allowances..."⁴⁸. Les sommes mises à la disposition de ces étudiants furent de \$75.00 par mois pour un célibataire, \$100.00 pour un étudiant marié et \$115.00 marié et un enfant⁴⁹, montants identiques à ceux qui avaient été accordés aux étudiants-vétérans blessés, pendant leur rééducation pour d'autres emplois⁵⁰.

Voilà ce que le gouvernement fédéral concéda aux étudiants-vétérans de la première guerre mondiale. En somme un nombre très restreint obtinrent son aide financière pour poursuivre leurs études collégiales ou supérieures. Aucun de ceux qui revinrent indemnes de la guerre ne put obtenir quoi que ce soit excepté le petit groupe de ceux qui s'enrôlèrent clandestinement, lesquels obtinrent une année d'études aux frais du gouvernement fédéral. Les blessés, incapables

47. Idem, p. 19

48. Idem

49. Idem

50. Cf. p. 65 de ce rapport

de reprendre leur emploi d'avant-guerre obtinrent pendant une année la gratuité des études et des allocations de subsistance. Les blessés qui reprirent leurs études après la guerre bénéficièrent d'un prêt sans intérêt qu'ils furent contraints de rendre dans les cinq ans.

Enfin, le dédommagement que les étudiants non blessés reçurent, du moins ceux des Facultés des Arts, vint des universités elles-mêmes : ce furent des crédits académiques d'une année. Cette mesure était loin d'être excellente mais elle eut pour principal effet de décongestionner les locaux de la recrudescence d'étudiants que la démobilisation y avait fait affluer.

En 1923, il ne restait plus que 101 étudiants-vétérans blessés à la rééducation⁵¹. C'est à ce moment-là que le gouvernement fédéral forma divers comités pour étudier de près tous les aspects des problèmes de la rééducation et de la réadaptation des vétérans. En 1928, il créa le Département de la Pension et de la Santé nationale⁵² qui revisa avec soin tous les aspects de la rééducation et de la réadaptation des vétérans. A diverses reprises ce comité fut réorganisé, notamment en 1930, 1933 et 1936⁵³.

51. W.S. Woods, Rehabilitation, A Combined Operation, Ottawa, Queen's Printer, 1953, p. 18

52. Canada, Statutes of Canada, Department of Pensions and National Health Act, chap. 39, première partie, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1928

53. W.S. Woods, Op. cit., p. 18

Ceci nous amène maintenant aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour venir en aide aux étudiants-vétérans de la seconde guerre mondiale.

La seconde guerre mondiale (1939-45)

Quand la guerre revint en 1939, le Canada était prêt à faire face à la rééducation et à la réadaptation des futurs vétérans de toutes catégories. Il ne fallut pas longtemps aux autorités responsables pour se rendre compte que le nombre des étudiants-vétérans serait imposant et que l'obligation de leur aider financièrement serait plus impérieuse. On constata en effet que 47% des combattants avaient fréquenté les High Schools et que tous étaient nés au Canada⁵⁴, tandis que 13 1/2 % seulement des combattants de la première guerre mondiale avaient fréquenté les High Schools et que pas plus de 50% étaient nés au Canada⁵⁵.

Trois mois environ après le début des hostilités, le gouvernement fédéral forma le General Advisory Committee dans le but de déterminer ce qui pourrait être fait en faveur des futurs étudiants-vétérans. Ce comité s'adjoignit quatorze sous-comités ayant chacun une fonction particulière dans

54. Idem

55. Idem

le domaine de la rééducation et de la réadaptation⁵⁶.

Un grand nombre de présidents, de doyens et de professeurs d'université firent partie de ces comités⁵⁷.

C'est du travail de ces comités que sortit la première législation concernant les démobilisés. Celle-ci fut connue le 1er octobre 1941 sous le titre de The Post-Discharge Re-Establishment Order P.C. 7633⁵⁸. Cette législation est distribuée sous cinq titres :

- (1) Out-of-work benefits ;
- (2) Grants while taking vocational training ;
- (3) Grants while awaiting returns from private enterprise or while temporarily incapacitated ;
- (4) Grants while taking university training ;
- (5) Grants while taking post-graduate training.⁵⁹

Le 11 juin 1942, le Brigadier-général H.F. McDonald, directeur de l'Advisory Committee on Re-Ehabilitation and Demobilization of the Canadian Pension Commission, d'Ottawa, expliqua aux membres de l'association nationale des Universités canadiennes les clauses de ce décret-loi où les universités et leurs étudiants étaient particulièrement concernés⁶⁰.

56. Idem, p. 22

57. Idem, p. 76

58. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 7633, le 1er octobre 1941

59. Idem

60. N.C.C.U., Nineteenth National Conference of Canadian Universities, 1942, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 27

Il rappela le sort qui avait été fait aux étudiants de la première guerre mondiale et l'échec de l'Association nationale des Universités canadiennes dans ses revendications d'aide financière en leur faveur et les "désastreuses" concessions faites par les universités pour dédommager les étudiants et décongestionner les locaux :

The history of the immediate period following the last war, especially as it relates to the educational field, is not a particularly pleasing story. There was no planned policy worthy of the name either on the part of the Government or on that of the universities and the professional and technical schools⁶¹.

Puis il montra les efforts des divers comités du gouvernement fédéral, auxquels participaient le Président H.J. Cody de l'Université de Toronto, le Principal Cyril James de l'Université McGill et le Principal R.C. Wallace de l'Université Queen's et l'aboutissement de leur travaux dans le décret-loi P.C. 7633.

Il fit voir l'importance accrue de l'instruction dans le domaine des sciences militaires, la pénurie de sujets aptes à les entreprendre et la nécessité de faire voir cette importance dans le tangible : "Yes, even if we take the whole annual crop of matriculants in Canada we still fall short of our needs"⁶². Il ajouta que le

61. Idem, p. 77

62. Idem

gouvernement fédéral, ayant déjà réquisitionné toutes les forces de la nation et même la génération des étudiants en immatriculation, celui-ci avait en même temps songé à faire justice à chacun en lui fournissant les moyens nécessaires de continuer ses études après la démobilisation, ce qui en fait l'encouragerait même sur les champs de bataille⁶³.

Le Brigadier-général H.F. McDonald fit observer que même si le gouvernement fédéral semblait s'immiscer dans les affaires des universités, il ne garderait aucun contrôle sur quoi que ce soit et qu'il s'en remettrait totalement à la compétence et à la loyauté des autorités des universités soit pour l'acceptation des candidats aux études et aux examens, soit pour le curriculum et la durée des cours : "You will observe that neither the Government nor the Departmental Administration has reserved to itself, any control over the course pursued by the student"⁶⁴. Enfin, au nom du gouvernement fédéral il promet que le Veteran Welfare Branch of the Department of Pensions and National Health verrait ensuite à placer les étudiants gradués⁶⁵.

63. Idem

64. Idem, p. 78

65. Idem, p. 81

Enfin, il fit apercevoir clairement qu'après la guerre, avec un système aussi encourageant, le nombre d'étudiants ne pourrait manquer de grossir considérablement et que cela apporterait de nouveaux problèmes dont le gouvernement fédéral serait responsable et pour lesquels, de concert avec les universités, il chercherait des solutions adéquates :

...I can give you this assurance, that if there is anything that can reasonably be done by the Government to be of any assistance in the matter, it will have the most receptive consideration and suggestions or advice from you will be gratefully received⁶⁶.

Avant de préciser les diverses clauses du décret-loi P.C. 7633, il paraît nécessaire de rappeler que cette nouvelle politique du gouvernement fédéral d'aider les étudiants-vétérans s'inscrit dans le vaste plan d'assurance-chômage qui fut sanctionné le 7 août 1940 sous la rubrique The Unemployment Insurance Act⁶⁷, qui entra en vigueur le 1er juillet 1941, après acceptation par toutes les provinces du Canada.

66. Idem, p. 82

67. Canada, Statutes of Canada, The Unemployment Insurance Act, 1940, Ottawa, King's Printer, 1940, p. 189

Les clauses de ce décret-loi portent sur tous les aspects du rétablissement des vétérans à la vie civile. Tous ceux, hommes ou femmes, qui furent libérés avec honneur furent éligibles aux offres du gouvernement fédéral⁶⁸. Les allocations offertes furent identiques à celles de l'assurance-chômage :

... at a rate not exceeding \$13 per week if he is a married person and \$9 per week if he is not a married person, diminished by such amount, on account of any pension, wages, salary, or other income such person may have received or be entitled to receive in respect of such period"⁶⁹

L'inscription dans une université devait se faire dans les quinze mois suivant le licenciement⁷⁰. La période d'aide financière ne devait pas excéder celle du service dans les armées : "Maximum period not to exceed length of service" ; mais il fut permis au Ministre de prolonger cette aide à la condition que ce fut dans l'intérêt national :

... the Minister having considered such person's attainments and his course, deems it in the public interest that he should continue such course, the Minister may...order that he paid a grant for any week or part thereof during which he continues such course"⁷¹.

68. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 7633, le 1er octobre 1941

69. Idem

70. Idem

71. Idem

Après l'adoption du décret-loi P.C. 7633 par le Comité du Conseil privé et son étude approfondie par les représentants des universités il ne restait plus qu'à l'appliquer. C'est dans ce but que le 3 mai 1945, quatre jours avant la capitulation de l'Allemagne, le gouvernement fédéral forma l'Advisory Committee on University Training for Veterans, par le décret-loi P.C. 3206⁷², comité présidé par M. W.S. Woods, Ministre adjoint aux Anciens Combattants, et constitué presque exclusivement de membres recrutés dans les universités canadiennes⁷³.

Certaines modifications furent apportées aux règlements contenus dans le décret-loi P.C. 7633, le 13 juillet 1944, modifications qui sont contenues dans le décret-loi P.C. 5210⁷⁴. Enfin, le 18 décembre 1945 parurent les données définitives de cette organisation monstre de la rééducation et de la réadaptation des vétérans dans le The Veterans Rehabilitation Act⁷⁵.

72. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 3206, le 3 mai 1945

73. N.C.C.U., Twenty-First Meeting of the National Conference of Canadian Universities, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 86

74. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 5210, le 13 juillet 1944

75. Canada, Statutes of Canada, The Veterans Rehabilitation Act, chap. 35, 9-10 George VI, Ottawa, King's Printer, 1946, p. 225

Il reste maintenant à montrer comment dans la réalité ce programme a été appliqué entre 1943 et 1960. Pour rendre cet exposé plus clair, les diverses opérations du programme ont été regroupées sous quatre titres :

1. allocations de subsistance aux étudiants-vétérans ;
2. allocations de cours aux universités ;
3. prêts aux étudiants-vétérans ;
4. allocations particulières aux étudiants-vétérans.

1. Allocations de subsistance aux étudiants-vétérans

Furent aidés financièrement d'abord les étudiants-vétérans de la classe d'immatriculation et ceux de l'une ou l'autre des trois années subséquentes :

... resumes or commences, within one year and three months after discharge, a course for the purpose of qualifying for admission to a university, or
 ... resumes or commences, within one year and three months after discharge, a university course, academic or professional, to which he is regularly admitted ...
 ... the Minister may pay him an allowance⁷⁶ for the period during which he takes the said course⁷⁶.

Furent ensuite aidés les étudiants-vétérans poursuivant des études supérieures : "...a post-graduate course, either academic or professional, in a university..."⁷⁷, au Canada ou à l'étranger.

76. Idem, art. 8

77. Idem, art. 9

Comme dans la version du décret-loi de 1941, dans celle du 18 décembre 1945, il fut précisé que l'aide financière serait de la durée du service dans les forces armées, mais que le Ministre serait habilité à la prolonger à discrétion. En 1950 tous les étudiants-vétérans avaient épuisé leurs droits stricts à l'aide financière du gouvernement fédéral pour poursuivre leurs études. C'est alors que, le 30 novembre 1950⁷⁸, sous la pression de nombreux étudiants-vétérans et dans le but d'adopter une politique générale, l'Advisory Committee on University Training for Veterans, sous l'impulsion de son secrétaire, M. H.W. Jamieson, décida de continuer cette aide financière aux étudiants-vétérans aussi longtemps que nécessaire.

Dans le Tableau V qui suit apparaissent les nombres annuels d'étudiants-vétérans des guerres d'Europe et de Corée⁷⁹ qui reçurent des allocations du Ministère des Anciens Combattants entre les années 1943 et 1960.

78. Canada, Advisory Committee on University Training for Veterans, Minutes of the Eleventh Meeting, (rapport polycopié), Ottawa, le 30 novembre 1950, p. 13

79. Les étudiants-vétérans de la guerre de Corée se joignirent à ceux de la guerre d'Europe à partir d'octobre 1951. Cf "Allocations particulières" à la fin de ce chapitre.

Tableau V

Nombre d'étudiants-vétérans^a
dans les universités canadiennes, de 1943 à 1960^b

Année	Sous-gradués	Gradués
1943-44	68	5
1944-45	517	37
1945-46	20000	500
1946-47	34000	1000
1947-48	29600	900
1948-49	21800	1300
1949-50	13049	1090
1950-51	6126	843
1951-52	2464	349
1952-53	1125	111
1953-54	533	47
1954-55	322	30
1955-56	202	18
1956-57	150	10
1957-58	67	5
1958-59	51	-
1959-60	44	-

a. Etudiants-vétérans des guerres d'Europe et de Corée qui reçurent des allocations du Ministère des Anciens Combattants.

b. Statistiques reproduites d'un manuscrit du Dr R.D. Mitchener, directeur de la section de l'Enseignement supérieur au Bureau fédéral de la Statistique.

Allocations de cours aux universités

Par le décret-loi du 18 décembre 1945, le gouvernement fédéral s'engagea encore à verser aux institutions toutes les sommes inhérentes aux redevances scolaires des étudiants-vétérans :

... the Minister may pay to any university, school or other similar institution, tuition fees, student fees and athletic fees or other necessary charges and costs of courses of training...⁸⁰

Le gouvernement fédéral accorda même, à certaines conditions, et à la demande de l'Advisory Committee for University Training for Veterans⁸¹, des subventions supplémentaires aux universités pour frais d'administration, d'orientation et d'enseignement :

The Minister may, with the approval of the Governor in Council and subject to regulations, make a supplementary grant to any university for the purpose of assisting such university to meet expenses incurred in the training of veterans in respect of whom tuition fees are payable under this Act ...⁸²

80. Canada, Statutes of Canada, The Veterans Rehabilitation Act, chap. 35, 9-10 George VI, Ottawa, King's Printer, 1946, p. 225, art. 11

81. N.C.C.U., Twenty-First Meeting of the National Conference of Canadian Universities, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 86

82. Canada, Revised Statutes of Canada, 1952, The Veterans Rehabilitation Act, chap. 281, art. 14, p. 5308

Les règlements particuliers de cette aide financière spéciale aux institutions furent remaniés à diverses reprises, particulièrement le 3 mai 1945⁸³, le 4 décembre 1945⁸⁴ et le 6 mars 1948⁸⁵.

Les allocations de cours ne cesseront que lorsqu'il n'y aura plus d'étudiant^s-vétérans. Les allocations spéciales pour frais d'administration, d'orientation et d'enseignement furent discontinuées pendant l'année académique 1951-52 au moment où les subventions "per capita" commencèrent d'être distribuées.

Le Tableau VI rapporte les sommes perçues par les institutions au titre "d'allocations de cours" de 1944 à 1960 et celles destinées à solder les divers frais sus-mentionnés de 1945 à 1952.

83. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 3206, le 3 mai 1945

84. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 7129, le 4 décembre 1945

85. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 943, le 6 mars 1948

Tableau VI

Allocations de cours et d'administration aux universités
de 1944 à 1960

Année	De cours ^a \$	D'administration \$
1944-45	429,937.00 ^b	
1945-46	12,104,955.00 ^b	2,922,617.14 ^c
1946-47	32,954,893.00 ^b	4,219,486.89 ^c
1947-48	26,913,307.00 ^d	4,285,177.75 ^c
1948-49	21,498,556.00 ^d	3,182,822.15 ^c
1949-50	14,782,477.00 ^d	1,975,234.41 ^e
1950-51	8,188,340.00 ^d	956,783.00 ^f
1951-52	3,720,258.00 ^d	30,457.00 ^f
1952-53	1,585,309.00 ^d	
1953-54	685,487.00 ^d	
1954-55	357,446.00 ^d	
1955-56	187,329.00 ^d	
1956-57	122,674.00 ^d	
1957-58	82,919.00 ^d	
1958-59	78,921.00 ^d	
1959-60	52,523.00 ^d	

a. Allocations payées aux universités pour les cours des étudiants-vétérans des guerres d'Europe et de Corée, aux enfants des soldats victimes des guerres, garçons et filles, aux étudiants collégiaux et universitaires, au Canada et ailleurs.

b. Canada, Department of Veterans Affairs, General Subjects, Training Records & Statistics Educational, fiche no 66-20-2, de 1944 à 1947

c. -----, Advisory Committee on University Training for Veterans, Minutes of the Tenth Meeting, (rapport photocopié) Ottawa, le 6 février 1950

d. -----, Department of Veterans Affairs, Annual Reports, de 1947 à 1960

e. -----, Advisory Committee on University Training for Veterans, Minutes of the Eleventh Meeting, (rapport photocopié), Ottawa, le 30 novembre 1951

f. -----, Department of Veterans Affairs, Annual Reports, de 1950 à 1952

Prêts aux étudiants-vétérans

Le gouvernement fédéral offrit également aux étudiants dans le besoin, surtout ceux qui étaient mariés et dont l'épouse ou l'époux, les personnes à charge ou les enfants étaient malades, des prêts additionnels administrés par les universités elles-mêmes⁸⁶.

Cette mesure fut adoptée par le Conseil privé, le 1er octobre 1946, par le décret-loi P.C. 4061 :

The Student-Veteran Loan Board shall be empowered to authorize a loan to any student-veteran, not exceeding \$500.00 for any academic year and not exceeding a total of \$2000.00 to any student-veteran⁸⁷...

Le Tableau VII rapporte le nombre d'étudiants-vétérans qui ont obtenu des prêts de 1945 à 1955 et en regard les montants qui leur ont été consentis.

Depuis 1955 surtout le Département des Anciens Combattants ne prête plus guère et cherche à faire rentrer les sommes qui ont été accordées.

86. Canada, Revised Statutes of Canada, 1952, The Veterans Rehabilitation Act, chap. 281, art. 14, p. 5308

87. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 4061, le 1er octobre 1946

Tableau VII

Prêts aux étudiants-vétérans, de 1945 à 1955

Année	Nombre d'étudiants	Montants \$
1945-46 ^a	167	46,985.00
1946-47	244	67,159.00
1947-48	477	114,040.70
1948-49	451	100,507.00
1949-50	372	85,122.20
1950-51	167	39,844.00
1951-52 ^b	122	30,845.00
1952-53	41	11,927.00
1953-54	21	4,499.45
1954-55	5	1,665.00

a. Les nombres de 1945 à 1951 ont été tirés des Minutes of the Advisory Committee on University Training for Veterans, rapports polycopiés, rédigés onze fois entre 1945 et 1951

b. Les nombres de 1951 à 1955 ont été tirés des manuscrits du Département des Anciens Combattants, section de l'Education

Allocations particulières

Le gouvernement fédéral tint compte du fait que certains étudiants-vétérans mariés furent obligés d'habiter loin de leur famille afin de poursuivre leurs études. Il leur octroya une allocation spéciale de \$5.00 par semaine⁸⁸.

Il favorisa également la poursuite des études dans des pays étrangers pour décongestionner les universités canadiennes et pousser davantage à la spécialisation. A cet effet il édicta le décret-loi P.C. 4161, le 7 août 1945 et constitua un comité spécial pour étudier les requêtes :

...whereas it is deemed to be in the public interest to release certain persons from service in the armed forces prior to repatriation to Canada if such persons otherwise qualified under the said Order are desirous of taking advantage as civilians of courses of training offered by such universities or other training institutions outside of Canada and approved by the Minister of Veterans Affairs⁸⁹.

Le Tableau VIII fait voir clairement l'ampleur des largesses du gouvernement fédéral à l'endroit des étudiants-vétérans qui ont voulu étudier en Europe ou aux Etats-Unis.

88. Canada, Revised Statutes of Canada, The Veterans Rehabilitation Act, chap. 281, art. 14, Ottawa, Queen's Printer, 1952, p. 5308

89. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 4161, le 7 août 1945

Tableau VIII

Nombre de vétérans^a aux études à l'étranger
de 1945 à 1960

Année	Aux Etats-Unis	En Europe	Total
1945-46 ^b	800	150	950
1946-47	872	218	1090
1947-48	1120	224	1344
1948-49	831	208	1039
1949-50	630	183	813
1950-51	433	137	570
1951-52 ^c	192	74	266
1952-53	74	24	98
1953-54	30	9	39
1954-55	13	11	24
1955-56	8	7	15
1956-57	3	1	4
1957-58	1	1	2
1958-59	-	-	-
1959-60	1	1	2

a. Gradués et sous-gradués des deux sexes.

b. Les chiffres de 1945 à 1951 sont tirés des Minutes of the Advisory Committee on University Training for Veterans, rapports polycopiés, rédigés onze fois entre 1945 et 1951.

c. Les chiffres de 1951 à 1960 sont tirés des dossiers particuliers de la Section de l'Education au Département des Anciens Combattants.

De plus, le gouvernement fédéral réduisit l'impôt particulier des étudiants-vétérans et leur accorda la gratuité des soins médicaux et dentaires pour la durée de leurs études⁹⁰.

Enfin, il faut ajouter deux catégories d'étudiants qui ne figurent dans les statistiques que depuis 1952. Il s'agit d'abord des vétérans de la guerre de Corée pour qui le gouvernement fédéral émit le décret-loi P.C. 5447⁹¹, le 9 octobre 1951, les rendant éligibles aux mêmes faveurs que les étudiants-vétérans de la seconde guerre mondiale. Le nombre de ces étudiants et les sommes obtenues du gouvernement fédéral sont unis à ceux qui apparaissent dans le Tableau VI, première colonne, intitulée "De cours".

La deuxième catégorie d'étudiants qu'il faut enfin ajouter est constituée des enfants des victimes de la seconde guerre mondiale, catégorie qui ne cesse de croître et qui a commencé de recevoir l'aide financière du gouvernement fédéral le 1er juillet 1953, grâce au décret-loi P.C. 1953-954, du 12 juin de la même année⁹². Le Tableau IX concrétise cette mesure.

90. Idem

91. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 5447, le 9 octobre 1951

92. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 1953-954, le 12 juin 1953

Tableau IX

Allocations aux enfants des victimes des guerres
de 1953 à 1960

Année	Nombre	Montants \$
1953-54	285 ^a	106,783.00 ^b
1954-55	275 ^c	154,855.00 ^c
1955-56	284	182,487.00
1956-57	339	207,428.00
1957-58	328	216,023.00
1958-59	403	288,764.00
1959-60	605	377,566.00

a. Canada, Département des Anciens Combattants,
Rapport annuel pour l'année financière 1953-54, Ottawa,
l'Imprimeur de la Reine, 1954

b. -----, Département des Anciens Combattants,
Fiche dactylographiée de la section de l'Education

c. -----, Bureau fédéral de la Statistique,
Inscriptions d'automne aux Universités et Collèges,
Ottawa, l'Imprimeur de la Reine, Années 1954 à 1960,
pour tous les nombres et montants.

Ce chapitre nous a offert deux développements historiques bien différents. Le premier, celui de la première guerre mondiale, se caractérise par une lutte incessante des étudiants-vétérans et de l'Association nationale des Universités canadiennes pour obtenir l'aide financière du gouvernement fédéral. Celui-ci accepta de secourir les blessés et le petit groupe des mobilisés avant l'âge, mais refusa toute aide aux autres. De leur côté les universités et collèges accordèrent une année de scolarité aux étudiants des facultés des arts. Dans le second développement historique, au contraire, les étudiants-vétérans furent comblés, pourrait-on dire, par les libéralités du gouvernement fédéral. Tous les vétérans, anciens étudiants ou non, de n'importe quel âge, se virent offrir le privilège de cours gradués ou sous-gradués dans les universités canadiennes ou étrangères. Le gouvernement fédéral étendit ce privilège aux enfants des victimes des guerres, privilège qui durera jusque vers 1970. Il accorda également des prêts aux étudiants-vétérans dans le besoin, mesure à peu près abolie en 1960 et dont il ne reste plus que le recouvrement des sommes consenties. Enfin, il subventionna les institutions d'enseignement supérieur de 1945 à 1952 dans la mesure des frais encourus pour accomplir les programmes d'aide financière aux étudiants-vétérans.

Il est certain que sans les allocations et les prêts du gouvernement fédéral, un grand nombre de démobilisés n'auraient pas pu entreprendre ou continuer leurs études. Auraient-ils eu seulement l'ambition de le faire ? - Le manque d'argent et d'emploi, les infirmités dans certains cas, la griserie de la liberté, la fatigue de la guerre, le mariage en perspective ou déjà accompli, tous ces prétextes et bien d'autres auraient porté les jeunes gens à demeurer dans la vie civile. En agissant de la sorte le gouvernement fédéral aura sauvé plusieurs générations d'intellectuels d'une catastrophe préjudiciable au pays.

Mais en même temps on se demande s'il n'est pas allé trop loin dans ses largesses et s'il n'a pas empiété sur les droits, dits exclusifs, des provinces en matière d'éducation. En effet, la guerre étant terminée, ne fallait-il pas reprendre aussitôt le régime de paix et laisser aux gouvernements provinciaux et aux institutions d'enseignement supérieur le soin de l'éducation ?

Le gouvernement fédéral en jugea autrement. Il considéra les étudiants-vétérans comme les plus dignes bénéficiaires des deniers publics, qui, sachant à l'avance la récompense qui les attendait après la guerre, ne négligèrent rien pour assurer le salut national. Ce qui montre

assez clairement que le facteur déterminant des allocations aux étudiants-vétérans et aux institutions fut la guerre elle-même envisagée dans ses conséquences.

Il faut maintenant considérer un autre groupement d'étudiants-vétérans qui ont bénéficié de privilèges semblables et qu'il faut traiter à part. Il s'agit des étudiants-vétérans qui furent contraints de demeurer un an environ en Europe, parce que le gouvernement fédéral ne put les rapatrier plus tôt, faute de moyens de transport.

CHAPITRE IV

SOLDES AUX ETUDIANTS ET AUX PROFESSEURS DE L'UNIVERSITE KHAKE

Le gouvernement fédéral ayant décidé d'accorder des allocations de subsistance et de cours aux étudiants-vétérans démobilisés au Canada, se devait d'en faire autant pour ceux d'Europe qu'il ne pouvait rapatrier à la fin des guerres faute de moyens de transport. Pour résoudre ce problème le gouvernement fédéral, en 1917-18 et 1945-46, ouvrit en Angleterre l'Université, dite Khaki, dont l'histoire fait l'objet du présent chapitre. Dans les deux parties qui le constituent sont décrits les faits importants qui ont marqué les étapes de leur organisation, ce qui pourra sans doute mieux faire voir l'ampleur des allocations et des frais encourus.

Pendant la guerre 1914-18 un nombre considérable de jeunes Canadiens furent contraints de discontinuer leurs études et de se rendre en Europe pour marcher sous les drapeaux. Dès le début des hostilités l'Association internationale du Young Men's Christian Association organisa des classes du soir pour occuper utilement les loisirs des soldats canadiens outre-mer. Cette initiative fit surgir l'idée de leçons ou de cours de toutes sortes. Les soldats-étudiants y virent l'occasion de demeurer en contact avec les études en attendant de réintégrer le pays.

A la suite du Lieutenant-colonel G.W. Birks, responsable des activités du Y.M.C.A., le Président de l'Université

de l'Alberta, H.M. Tory, s'intéressa au mouvement de l'éducation des soldats-étudiants canadiens stationnés en Europe.¹

C'est ainsi que naquit l'idée de l'Université Khaki.

L'Université Khaki de 1918-19

Dès l'été de 1917, M.H.M. Tory, répondant à l'invitation du comité du Y.M.C.A. et avec le consentement des autorités de l'armée canadienne se mit à étudier la possibilité d'établir des centres d'études dans les camps de l'armée pour permettre aux soldats de poursuivre leurs études primaires, secondaires ou collégiales. Il visita la plupart des centres militaires canadiens de France et d'Angleterre, discuta ce problème avec les soldats et leurs responsables et en rapporta la conviction qu'un grand nombre de soldats souhaitaient l'établissement de tels cours :

There is a strong desire on the part of the men of the army particularly among those who had previously been following intellectual occupations, to undertake work that would bring them again into connection with the problem of civil life.

1. E.A. Corbett, Henry Marshall Tory, Toronto, The Ryerson Press, 1954, p. 138

2. H.M. Tory, Khaki University for Canadian Soldiers, dans The University Magazine, vol. XVI, no 4, livraison de décembre 1917, Montréal, The Gazette Printing Compagny, p. 601

Des comités furent formés qui interviewèrent les soldats. Mille huit cents soldats furent questionnés. De ce nombre 1,370 manifestèrent le désir de suivre des cours collégiaux³. Ces chiffres firent songer aussitôt à l'organisation du mouvement. Quatre moyens principaux d'étude furent adoptés : conférences, études par groupes, lectures par groupes, recherches individuelles.

Mais les camps étant disséminés en France et en Angleterre on pressentit de grandes difficultés dans le maintien des standards académiques. La création d'une université dans un camp central s'imposait. Celle-ci se nommerait The Khaki University of Canada⁴. Des cours d'agriculture, d'immatriculation, de commerce, d'arts, de génie, d'école normale, de médecine et de droit y seraient dispensés⁵. Le personnel enseignant serait choisi parmi les officiers, les soldats et les aumôniers militaires dont un bon nombre possédaient les qualifications et l'expérience requises. Le problème du financement parut plus difficile à résoudre. Une estimation rapide du coût du lancement et du maintien de cette université montra que les dépenses ne pourraient excéder celles encourues par le Canada pendant une journée de guerre⁶.

3. Idem

4. Idem

5. Idem, p. 606

6. Idem, p. 609

Quand M. H.M. Tory rentra au Canada, déjà en Grande-Bretagne un grand nombre de classes primaires et secondaires avaient été organisées sous la direction du Capitaine C. Mackinnon et du Colonel W. Birks en Angleterre, et sous celle du Major E. Best et du Lieutenant-colonel E.H. Oliver en France. M. H.M. Tory, en tournée d'organisation au Canada, obtint son congé de l'Université d'Alberta, discuta son projet d'université avec les autorités des universités canadiennes, les responsables de l'éducation de chaque province et le Premier Ministre du Canada, Sir Robert Borden. Il obtint l'assentiment du bureau aviseur (Advisory Board) présidé par Sir R. Falconer, représentant des universités canadiennes, qui se chargea de recruter un personnel enseignant qualifié et suffisant, de juger de la qualité des cours et d'étudier la possibilité d'accorder des crédits aux étudiants de l'Université Khaki qui désireraient par la suite continuer leurs études dans les universités canadiennes.

Organisation et fonctionnement

En janvier 1918, M. H.M. Tory rentra en Angleterre pour se consacrer définitivement à l'oeuvre de l'Université Khaki. Pendant son absence les choses avaient marché rondement. Son premier soin fut celui d'organiser les sections des arts, des sciences, de la médecine, du génie, du droit et de la théologie de la future université.

Quand les professeurs furent embauchés, les démarches finales furent entreprises auprès du gouvernement fédéral dans le but d'obtenir la reconnaissance officielle de l'Université Khaki. Les premières tentatives furent infructueuses. M.H.M. Tory fit part de ses déconvenues au Colonel G.W. Birks qui était en tournée au Canada. Celui-ci rencontra le Président de l'Université McGill, Sir W. Peterson à qui il causa des embarras de M.H.M. Tory. Quelques jours plus tard Sir W. Peterson s'embarqua pour l'Angleterre. Coïncidence heureuse, il se trouva en compagnie de Sir Robert Borden, Premier Ministre du Canada, à qui il s'empressa de parler de l'Université Khaki. Le lendemain de son débarquement en Angleterre, Sir Robert Borden convoqua Monsieur H.M. Tory et plusieurs organisateurs de l'Université Khaki et décida que celle-ci serait adoptée par l'armée canadienne d'outre-mer :

The out-come of this meeting was that with the consent of the Y.M.C.A. through whose agency the scheme had originated, the Khaki University was established as a part of the regular army⁷.

L'Université Khaki prit bientôt l'allure d'une université moderne : "The scheme when set up was similar to that of a modern University"⁸.

7. E.A. Corbett, Op. cit., p. 146

8. N.C.C.U., Fifth Conference of Canadian Universities, 1918, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 8

Un point important subsistait, celui de l'homologation des cours donnés à l'Université Khaki. Dans le but de maintenir l'intérêt chez les étudiants il fallait que ces cours soient reconnus par l'Association nationale des Universités canadiennes ou par les universités elles-mêmes. Le 23 mai 1918, le Lieutenant-colonel G.W. Birks, proposa à l'Association nationale des Universités canadiennes de reconnaître ces cours :

He brought before the members the objects and aims of the Khaki University which has been organized in England for the benefit of such soldiers as can find time for college work or to prepare there for⁹.

He dwelt more particularly (...) of the desirability of Canadian Universities working in cooperation with it to the extent of giving credit for courses taken therein.¹⁰

Sur proposition de Sir R. Falconer, président de l'Advisory Board l'assemblée approuva la fondation de l'Université Khaki : "... unanimously adopted : That this Conference of Canadian Universities heartily endorses the Khaki University for Canadian Soldiers, under the principalship of Dr. H.M. Tory¹¹. Un nouveau comité fut constitué pour juger de l'homologation des examens et des diplômes¹².

9. Idem

10. Idem

11. Idem

12. Idem

L'Université Khaki ayant été adoptée par l'Armée canadienne d'outre-mer, sur la recommandation du Premier Ministre Sir Robert Borden, ce fut le Ministre canadien des Forces armées d'outre-mer, Sir Edward Kemp qui fit parvenir le premier rapport de l'Université Khaki au gouvernement fédéral, le 16 août 1918, lui demandant de sanctionner officiellement l'institution, ce qui eut lieu le 19 septembre¹³, par le décret-loi P.C. 2322.

Le 11 novembre suivant l'armistice fut signé. L'organisation des services éducatifs d'outre-mer entra dans sa phase d'application totale, du moins pour l'Université Khaki. Mais un malaise subsistait. Les étudiants étant disséminés en Europe, il était impossible de maintenir l'unité dans les études et d'assurer le bon esprit partout.

D'accord avec le Colonel Arthur Currie, futur principal de l'Université McGill et chef du Corps expéditionnaire canadien, le colonel H.M. Tory réorganisa l'Université Khaki à Ripon dans le Yorkshire¹⁴, qui se mit à fonctionner le 1er décembre avec des effectifs étudiants de 750 à 800¹⁵.

13. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 2322, le 19 septembre 1918

14. E.A. Corbett, Op. cit., p. 149

15. J.C. Hopkins. The Canadian Annual Review of Public Affairs, nineteen Year of Issue, Toronto, The Canadian Annual Review, 1920, p. 46

Malgré un corps professoral de 70 membres¹⁶, l'université ne put pas toujours se suffire à elle-même. Un certain nombre de vétérans furent contraints d'aller étudier à l'Université de Bonn, Allemagne, plus de 400 fréquentèrent les universités d'Edinburgh, d'Oxford, de Cambridge et de Londres¹⁷.

C'est ainsi que, grâce aux efforts et aux initiatives concertés des autorités du Young Men's Christian Association, de l'Armée canadienne d'outre-mer, du gouvernement fédéral, de l'Association nationale des Universités canadiennes et sous la direction du Colonel H.M. Tory, fut organisée et administrée l'Université Khaki de Ripon, Angleterre, qui ferma ses portes en juillet 1919¹⁸.

Le financement

Le problème crucial des organisateurs de l'Université Khaki, du moins à ses débuts, fut celui de son financement. D'abord en 1917, la souscription levée par le Y.M.C.A. rapporta la somme globale de \$500,000.00¹⁹, somme qui fut affectée principalement aux salaires et à l'équipement. Ensuite, à

16. E.A. Corbett, Op. cit., p. 152

17. Idem, p. 151

18. J.C. Hopkins, Op. cit., p. 563

19. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 2322, le 19 septembre 1918

partir de septembre 1918, grâce au décret-loi P.C. 2322, l'institution fut financée en totalité par la Défense nationale. Le personnel enseignant et administratif, à la solde du gouvernement fédéral compta 240 personnes qui percurent la somme globale de \$219,264.00²⁰, selon les estimations du 19 septembre 1918. Des fonds de subsistance furent également accordés aux membres du personnel sans logement et sans ration de l'armée, pour une somme globale de \$32,500.00²¹. A toutes ces dépenses s'ajoutèrent une multitude de frais spéciaux pour une valeur totale de \$102,000.00²², ce qui porta la somme totale des déboursés du gouvernement fédéral à \$363,763.00 environ²³.

20. Idem

21. Idem

22. Idem

23. Idem

L'Université Khaki de 1945-46

La deuxième guerre mondiale remit sur le tapis le problème des études des soldats démobilisés sur le sol de l'Europe. L'expérience de l'Université Khaki de 1918-19 ayant donné de bons résultats, les autorités militaires songèrent à la répéter, parce que les raisons qui avaient présidé à son établissement en 1918 se présentèrent de la même façon en 1945.

Organisation et fonctionnement

Au mois d'août 1944, la guerre sembla tirer à sa fin. Le 26 juin Cherbourg tomba aux mains des Alliés, le 15 août, ceux-ci débarquèrent dans le Sud de la France et le 25 août, Paris était délivré. Cette dégringolade des événements militaires ne laissa aucun doute sur l'issue de la guerre. Aussi les autorités militaires songèrent-elles immédiatement à mettre en branle leur vaste programme de réadaptation des soldats à la vie civile. De leur côté les universités canadiennes, de concert avec les autorités militaires, avaient prévu également un plan spécial de rééducation des soldats, dont les points particuliers furent précisés le 13 juin 1944²⁴.

24. A.N.U.C., Rapport de l'Association nationale des Universités canadiennes sur les Problèmes d'Après-Guerre, Québec, L'Action Catholique, 1944

Malgré la prévoyance du gouvernement fédéral, des autorités militaires et universitaires, il devint évident qu'un grand nombre de soldats seraient forcés de demeurer en Europe pendant un certain nombre de mois en attendant leur rapatriement. Comme à la première guerre mondiale l'Université Khaki naquit de la lenteur du rapatriement des démobilisés et de la nécessité de les occuper utilement :

... because of the lack of transportation there would be considerable delay, in bringing back the members of the three services to Canada after the cessation of hostilities²⁵.

Le gouvernement fédéral avait prévu en partie cet état de choses et avait déjà statué des solutions générales. Dans le décret-loi P.C. 5210²⁶, promulgué le 13 juillet 1944, au moment où les événements heureux en faveur des Alliés se précipitaient, il stipula qu'il était loisible au Ministre de permettre aux démobilisés en Europe de s'adonner aux études :

...whereas it is deemed to be in the public interest to release certain persons from service in the Armed forces prior to repatriation to Canada if such persons otherwise qualified under the said Order are desirous of taking advantage as civilians of courses of training offered by such universities or other training institutions outside of Canada and approved by the Minister of Veterans Affairs²⁷.

25. N.C.C.U., Twenty-First Meeting of the National Conference of Canadian Universities, 1945, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 50 (vi)

26. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 5210, le 13 juillet 1944

27. Idem

Ce fut le 27 novembre 1944, à une réunion spéciale des représentants du Ministère de la Défense nationale et du Département des Anciens Combattants et des membres du Comité exécutif de l'Association nationale des Universités canadiennes qu'il fut définitivement question de l'organisation de l'Université Khaki : "... that a Khaki college would be set up in Great Britain to do university work in Arts and Science of the First and Second Years"²⁸.

En avril 1945 les soldats canadiens stationnés en Europe furent mis au courant de cette initiative des autorités militaires²⁹. De plus, à la demande d'un groupe de soldats, des cours de troisième année dans les Arts et les Sciences furent organisés à l'Université de Londres à l'intention des Canadiens :

... the University of London would provide a complete third year course in Pass Arts and Science based on a composite curriculum of the Canadian Universities ; that the Universities of the United Kingdom have offered 500 places to be filled by outstanding Canadians in the Armed Forces³⁰.

28. N.C.C.U., Twenty-First Meeting of the National Conference of Canadian Universities, 1945, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 40 (b))

29. Idem

30. Idem

A la fin mai 1945, l'Adjudant-général de l'Armée, W.H.S. Macklin, donna l'autorisation de procéder à l'organisation des études de l'Université Khaki³¹. Le 15 juin suivant l'Association nationale des Universités canadiennes se montra favorable à l'homologation des études de l'Université Khaki :

... that as an attempt will be made to co-ordinate the courses given in the Khaki College with Canadian university courses it should not be difficult to establish equivalencies, and that the universities are prepared to grant credits as generously as possible³².

Cependant cette déclaration n'était pas suffisante pour assurer automatiquement l'opération. Pour que les cours soient plus facilement acceptables par les universités canadiennes, les autorités militaires conclurent des ententes avec l'Université de Londres pour qu'elle constitue les questionnaires, surveille les examens et les corrige comme les siens³³.

31. G.E. Beament, J.R. Petrie and al..., The Khaki University of Canada in the United Kingdom, An Experiment in Post War Army Education, 1945-1946, Leavesden, Hertfordshire, England, J.R. Petrie, 1946, p. 10 - Manuscrit authentique polycopié, copie de G.E. Beament, président de l'Université Khaki de 1945-46

32. N.C.C.U., Twenty-First Meeting of the National Conference of Canadian Universities, 1945, (Sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 28 (vi)

33. P. Hurd, Opening of Khaki University, dans Canada's Weekly, livraison du 5 octobre 1945, no 3261, vol. CXXVI, p. 22

Dès le 16 juin 1945³⁴ les autorités de la Défense nationale à Ottawa reçurent l'assurance que les Universités canadiennes homologueraient les cours de l'Université Khaki. Il ne manquait plus que l'assentiment individuel de chaque université. Celles qui acceptèrent sont les suivantes :

Acadia, Alberta, Bishop's, British Columbia, Dalhousie, Laval, Loyola, Manitoba, McGill, McMaster, Montreal, Mount Allison, New Brunswick, Nova Scotia Technical, Ottawa, Queen's, Saskatchewan, Sir George Williams, Toronto, and Western Ontario³⁵.

Ce fut également le 16 juin 1945 que fut instituée l'Université Khaki et que son commandant-président fut nommé :

On June 16th, 1945, a press release was made by C.M.H.Q. announcing that the Canadian Army Overseas was establishing a Khaki College with a capacity of about 800 students at Camberley, Surrey, and that Brigadier G.E. Beament, O.B.E., E.E., Brigadier General Staff at H.Q. First Canadian Army, had been appointed Commandant, or as it soon came to be called, President³⁶.

A la fin de juillet 1945³⁷ un personnel d'environ 130 militaires de tous rangs avaient déjà été recrutés pour l'administration générale de l'université. Mais bientôt on

34. N.C.C.U., Twenty-First Meeting of the National Conference of Canadian Universities, 1945, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 32

35. G.E. Beament, J.R. Petrie and al... Op. Cit., p. 76

36. Idem

37. Idem

s'aperçut que l'emplacement de Camberley Surrey, déterminé par les autorités militaires, ne serait pas assez spacieux et favorable aux études, parce que tout y était aménagé pour un camp militaire et non pour une maison d'études³⁸.

Le Président G.E. Beament proposa que les bâtiments du Canadian General Hospital de Leavesden dans le Hertfordshire, soient affectés à l'Université Khaki, ce qui fut accepté. Quatre groupes de bâtiments furent formés pouvant héberger 120 étudiants chacun, et le bâtiment central, 90. Les laboratoires de l'hôpital furent transformés en laboratoires de physique, chimie et biologie. Une bibliothèque de 5000 volumes fut montée, une salle de cinéma et un centre récréatif y furent aménagés. Un personnel qualifié de 64 membres fut recruté parmi les officiers et les soldats pour constituer la faculté dont 55 furent embauchés comme professeurs³⁹.

Les sections du Junior College, du Teachers' College, de l'University Extension et de la Vocational Extension furent formées. Le curriculum des études fut construit par des conseillers dépêchés des universités canadiennes⁴⁰.

38. Idem, p. 19

39. Idem

40. Idem, p. 34

L'année académique fut partagée en deux termes d'une durée de treize semaines chacun. Les questionnaires d'examens et la correction des copies furent assurés par l'Université de Londres⁴¹.

Jusque là toutes choses avaient fonctionné comme si l'Université Khaki avait été définitivement approuvée par le gouvernement fédéral. Tel n'était pas le cas. Les autorités militaires d'outre-mer l'établirent officiellement le 6 août 1945, par la promulgation de l'arrêté de l'Armée 6037-6038⁴², trois semaines après que le Canadian General Hospital eut commencé d'être transformé en maison d'études.

Le lendemain, 7 août, le gouvernement fédéral sanctionna officiellement la fondation de l'Université Khaki par le décret-loi P.C. 4161⁴³. Elle fut officiellement inaugurée par le Vicomte Feld-maréchal Montgomery d'Alamein le 27 septembre 1945, à Leavesden Hospital, Abbots Langley, Hertfordshire⁴⁴.

41. Canada, Canadian Army Overseas, Khaki University of Canada, Routine Order 6037-6038, le 6 août 1945

42. Idem

43. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 4161, le 7 août 1945

44. Canada, Department of National Defence, Army Headquarters, copie conforme d'un rapport de la section d'histoire, Ottawa, le 10 avril 1959

L'Université Khaki fonctionna tel que prévu, avec cependant quelques modifications du côté du Teachers' College. A la fin du premier terme 565 étudiants et 12 étudiantes restaient sur les rangs. A la fin du second, 533 étudiants et 10 étudiantes. Il y eut 508 étudiants aux cours de l'Extension, lesquels fréquentèrent l'une ou l'autre des universités suivantes : Londres, Cambridge, Reading, Bristol, Southampton, Exeter, Cardiff, Swansea, Oxford, Birmingham, Leicester, Nottingham, Aberystwyth, Bangor, Edinburgh, Glasgow, Aberdeen, St. Andrews, Belfast⁴⁵.

Ceci termine le bref exposé historique de l'organisation et du fonctionnement de l'Université Khaki de 1945-46. Reste la question du financement de cette institution.

Le financement

Les bâtiments occupés par l'Université Khaki furent ceux du 23rd Canadian General Hospital situé à Leavesden dans le Hertfordshire. Ces bâtiments, loués au London County Council par le Ministère de la Santé britannique, avaient été sous-loués au gouvernement canadien pour le Royal Canadian Army medical Corps⁴⁶.

45. G.E. Beament, J.R. Petrie and al... Op. cit., p. 60

46. Idem, pp. 19-20

Le personnel administratif et manoeuvre de l'Université Khaki, comprenant 450 personnes à la solde de l'Armée canadienne d'outre-mer, continua d'être hébergé par l'armée, de toucher salaire et ration de l'armée canadienne, chacun suivant son rang militaire. Il en fut de même pour la catégorie du personnel attaché à l'enseignement proprement dit : président, vice-président, doyens, directeurs de départements, professeurs et aides. Le 11 juillet 1945⁴⁷ les enseignants furent reclassés et reçurent des salaires supérieurs. Les doyens devinrent lieutenants-colonels, les directeurs de section devinrent majors de 7e classe, les instructeurs (professeurs) devinrent capitaines de 9e classe et les assistants-instructeurs (professeurs adjoints) devinrent capitaines.

Ces changements furent définitifs à partir du 6 août 1945, grâce au Routine Order 6037-6038⁴⁸ : "The continuance of staff pay for the Khaki University will be governed by such regulations as may be in force from time to time to govern personnel who vacate appointments preparatory to normal repatriation".

47. Canada, Department of National Defence, The Khaki University of Canada in the United Kingdom, War Establishment Cdn IV / 167 / 2, dans décret-loi P.C. 44/3723, le 1er septembre 1945

48. Canada, Canadian Army Overseas, Khaki University of Canada, Routine Order 6037-6038, le 6 août 1945

C'est ainsi qu'il y eut parmi le personnel de l'Université Khaki, en plus du Président qui conserva son rang de brigadier-commandant, 5 lieutenants-colonels, 19 majors de 7e classe, 44 capitaines de 9e classe et 10 capitaines non classés⁴⁹.

Tout le nécessaire, comme articles de vestiaire, de sport et d'étude, fut fourni par l'armée à tous les étudiants, sauf à ceux du Département de l'Extension qui touchèrent une subvention spéciale à la place de la ration qu'ils ne recevaient pas⁵⁰. Enfin, le rapatriement des étudiants fut tout entier à la charge du gouvernement fédéral⁵¹, ainsi que celui, selon le cas, de leurs épouses et de leurs enfants⁵².

Tous les décrets-lois concernant l'Université Khaki de 1945-46 furent abrogés le 3 janvier 1947 par le décret-loi P.C. 25⁵³, sept mois après que l'institution eut fermé ses portes, le 7 juin 1946⁵⁴.

49. G.E. Beament, J.R. Petrie et al., ... Op. cit., p. 133

50. Idem, p. 58

51. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 4161, le 7 août 1945

52. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 255, le 24 janvier 1946

53. Canada, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 25, le 3 janvier 1947

54. G.E. Beament, J.R. Petrie et al., ... Op. cit., p. 177

Ce chapitre nous a révélé les faits saillants qui ont entouré la formation, le fonctionnement et le financement de l'Université Khaki de Ripon (1918-19) et celle de Leavesden (1945-46), Angleterre, immédiatement après les deux guerres mondiales, pour permettre aux étudiants-vétérans démobilisés en Europe de poursuivre leurs études avant leur rapatriement.

On a constaté qu'il existe peu de différence entre ces deux universités aux points de vue sus-mentionnés. Toutes deux sont nées de la lenteur du rapatriement des démobilisés, furent organisées par l'armée canadienne et subventionnées par le gouvernement fédéral⁵⁵.

Strictement parlant le gouvernement fédéral n'était pas obligé d'organiser ces universités ; il aurait pu simplement contraindre les démobilisés à attendre les transports de troupes. Le gouvernement fédéral jugea bon, au contraire, de les organiser, prenant à sa charge les conséquences du retard dans le rapatriement et compensant le plus possible pour la perte subie par les étudiants-vétérans. Cette mesure s'imposa en quelque sorte après la seconde guerre mondiale, parce que les étudiants-vétérans déjà rapatriés jouissaient déjà de tous ces privilèges. Certaines institutions canadiennes

55. Malgré de minutieuses recherches il a été impossible d'établir le bilan des dépenses de l'Université Khaki de 1945-46. Deux hypothèses subsistent : les livres de comptes de cette institution, seraient demeurés en Angleterre, ou auraient péri au cours d'une inondation au Bureau fédéral de la Statistique.

furent également favorisées par ce geste du gouvernement fédéral, parce que la recrudescence d'étudiants-vétérans les avait mises à court de locaux et de professeurs. Il est également certain que sans cette initiative du gouvernement fédéral un bon nombre de démobilisés n'auraient jamais songé à commencer ou à continuer leurs études.

Mais l'expérience des guerres et l'insécurité dans laquelle le monde vécut au moment de la guerre de Corée, ont amené le gouvernement fédéral à promouvoir davantage l'éducation des officiers surtout dans le domaine des sciences. Pour se préparer au pire et n'être pas pris au dépourvu, il décida tout récemment de subventionner totalement les études des étudiants d'université qui accepteraient de devenir officiers de carrière dans l'armée canadienne, mouvement qui fait l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE V

ALLOCATIONS POUR L'EDUCATION DES OFFICIERES REGULIERS

Ce chapitre, le dernier, rapporte les faits qui ont milité en faveur de l'éducation complète des officiers de l'armée aux frais du gouvernement fédéral. Après avoir montré comment ce mouvement est né on en verra l'organisation et le financement de 1951 à 1960.

Antécédents du mouvement de 1951

En 1945, à la fin de la seconde guerre mondiale, les troupes soviétiques occupèrent la partie nord de la Corée au-dessus du 38e parallèle et les troupes des Etats-Unis d'Amérique, la partie sud. Le 1er mai 1948, l'U.R.S.S. constitua un gouvernement ayant juridiction sur la Corée entière et lui assigna Pyongyang pour capitale. Le 15 août 1948 la Société des Nations-Unies, après avoir fait tenir des élections générales forma la République de la Corée du Sud et lui donna pour capitale Séoul. Le 25 juin 1950 les Coréens du nord commencèrent d'envahir la Corée du Sud. Le 27 juin les Etats-Unis se portèrent à l'aide de la Corée du Sud. En juillet les Nations-Unies mobilisèrent une armée. Le Canada faisant partie de la Société des Nations-Unies y fut automatiquement entraîné.

Malgré les efforts de l'armée des Nations-Unies les Nord-Coréens capturèrent Séoul le 4 janvier 1951. Pour faire face au besoin d'officiers, le Ministère de la Défense nationale du Canada, après avoir écarté le projet d'entraînement obligatoire, bien que le danger d'une troisième guerre mondiale parût imminent, se mit à la recherche de moyens adéquats pour combler la lacune d'officiers de l'armée régulière. C'est vers les universités que les autorités militaires se tournèrent de nouveau, étant donné les côtés hautement scientifiques et techniques des armes et des tactiques nouvelles.

Au meeting du 30 mai 1951, le Doyen J.S. Thomson de l'Université McGill fit rapport à l'Association nationale des Universités canadiennes des travaux du Comité des Etudes militaires. En son nom personnel, il proposa l'entraînement militaire obligatoire pour les étudiants des deux premières années à cause de la participation du Canada à la guerre de Corée :

... proposed that at the present time a system of compulsory military training for the first two years of undergraduate courses should be instituted by all Canadian Universities¹.

1. N.C.C.U., Twenty-Seventh Meeting, 1951, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 31

Cette proposition fut rejetée, mais les Universités furent invitées à encourager davantage les étudiants à faire partie des corps-écoles d'officiers canadiens :

The Committee therefore propose that our Canadian Universities should bring before their students an urgent consideration of their personal duty in the matter of enlisting in one of the training formations as now organized².

Le Major-général W.H.S. Macklin, présent au meeting de l'assemblée des universités, montra le péril dans lequel le Canada se trouvait : "... we are passing a terribly dangerous period in our history"³. Aussi pria-t-il les universités de jouer pleinement leur rôle dans la sécurité du pays : "My plea is that you make them (students) aware of the danger in which they stand, and stimulate them to train themselves to avoid it"⁴.

Finalement l'assemblée, consciente du danger, donna pleins pouvoirs à son Comité exécutif de prendre toutes mesures nécessaires en cas de surprise : "The Executive Committee of the Conference was given authority to act on behalf of all the Canadian Universities should a national emergency suddenly arise"⁵.

Le danger d'une nouvelle guerre mondiale continua de persister. Le 25 octobre 1951 la Corée du sud sembla complètement conquise par les Nord-Coréens et les communistes

2. Idem

3. Idem, p. 14

4. Idem

5. Idem, p. 59

chinois qui s'y étaient infiltrés par le Sud. Au cri d'alarme général des Nations-Unies le Canada répondit en adoptant de nouvelles mesures, parmi lesquelles il y a lieu ici de considérer l'entraînement des officiers pour l'armée régulière ou active, ce qui fait l'objet de ce chapitre.

Le mouvement de 1951 à 1960

Le 23 novembre 1951, le Ministère de la Défense nationale, par un ordre de l'adjudant-général W.H.S. Macklin autorisa les Cadets du Collège militaire royal du Canada (Kingston), à s'inscrire pour leur dernière année d'études dans les universités canadiennes et indiqua que le gouvernement fédéral défraierait ces études en totalité⁶.

Par le même décret militaire l'adjudant-général invita les étudiants des contingents de réserve C.O.T.C., U.N.T.D., et U.A.T.C., à s'inscrire dans l'armée régulière aux mêmes conditions que les étudiants du Collège militaire royal du Canada : "The normal method of qualification as a Regular Officer is through University C.O.T.C."⁷

6. Canada, Department of National Defence, Adjutant General Instruction AGI 525/1951, Appendix "B", Ottawa, W.H.S. Macklin, le 23 novembre 1951

7. Idem

En conséquence tous les étudiants qui acceptèrent de suivre les cours théoriques et pratiques d'entraînement des officiers en vue de devenir, comme ceux du Collège militaire royal du Canada, des officiers de l'armée régulière se virent offrir des soldes et des allocations de subsistance et de cours :

Subject to officer enrolment standards and to the conditions detailed in the following paragraphs university undergraduates, vétérans or non-veterans may be enrolled as Active Force Officers and subsidized during their final year of university training⁸.

Le Ministère de la Défense nationale s'offrit à payer pendant huit mois les dépenses des étudiants des facultés autres que celle de la médecine et pendant douze mois celles des étudiants en médecine⁹. Il se chargea également de défrayer toutes les redevances scolaires de cours, de manuels et d'instruments¹⁰.

Cette initiative du Ministère de la Défense nationale alla se précisant au cours de l'année académique 1951-52. On s'aperçut que le programme n'avait pas été bien accueilli par les étudiants, parce que l'entraînement ayant été rendu obligatoire pendant les vacances d'été, ils

8. Idem (6)

9. Idem (a)

10. Idem (c)

perdaient des revenus supérieurs à ceux de l'armée :

The disappointing student response to the training programmes offered is due largely no doubt to the plentiful opportunities for obtaining summer employment at better rates of pay than the Armed Services offer¹¹.

Le Comité des Etudes militaires crut plutôt que cette attitude des étudiants tenait à leur ignorance des conditions offertes par le Ministère de la Défense nationale et à leur manque d'intérêt pour les questions nationales :

It is their ignorance of, or indifference to, the state of world affairs to-day that must be held chiefly responsible for their reluctance to spend the summer in a naval military or air force establishment¹².

De toute façon la première tentative pour obtenir des officiers réguliers parmi les étudiants s'avéra un échec à peu près complet. C'est alors que le Ministère de la Défense nationale fut amené à payer les cours complets de ces futurs officiers :

The failure of the U.N.T.D., C.O.T.C., and R.U.F. to provide enough officers, especially technical officers, for the Armed Services has now led the Department of National Defence to adopt the policy of subsidization ; young men, willing to join the Active Forces, will now be sent to university, in many cases for as long as four years, at government expense "with everything found"¹³.

11. N.C.C.U., Twenty-Eight Meeting, 1952, (sans endroit, sans éditeur, sans date), p. 53

12. Idem

13. Idem, p. 54

Un commentaire s'impose ici, pour souligner le stratagème employé dans cette dernière formule : "... young men, willing to join the Active Forces, will now be sent to university..." Ceci donne bien l'impression que le Ministère de la Défense nationale ne s'emparera pas des étudiants d'université, mais que ce sont les universités qui recevront les étudiants de la Défense nationale.

Pour légitimer cette nouvelle initiative le lieutenant-général G.G. Simonds, chef du Personnel général de l'armée canadienne, fit voir, au meeting de l'Association nationale des Universités canadiennes, le 9 juin 1952, l'importance pour le Canada de se rendre fort et pour cela de former un grand nombre d'officiers intelligents et compétents :

The strongest deterrent to any potential enemy was that such an enemy must see that we were prepared ; we must be conspicuously capable of waging war.

Such considerations made a supply of highly-trained officers essential. Effective manpower depended as much on the ability to make use of modern equipment as on the skill that made its manufacture possible. The enormous sums of money spent on such equipment must be matched by personnel trained to handle it. Such training might make up for inequalities in numbers ; the quality of the officers to whom modern weapons were entrusted was therefore of the utmost importance¹⁴.

14. Idem, p. 16

C'est encore ce manque d'officiers qui amena le Ministère de la Défense nationale à ouvrir un nouveau collège militaire à Saint-Jean, Québec, en septembre 1952 :

To meet officer training requirements for both Regular and Reserve components of the Navy, Army and Air Force, a new Canadian Services College will be opened on the site of St John's Barracks, St Jean, Quebec, in September 52¹⁵.

Ce fut le 1er août 1952 que le Ministère de la Défense nationale institua définitivement le programme d'entraînement des officiers réguliers dans les universités canadiennes, désigné sous le nom de Regular Officer Training Plan (R.O.T.P.)¹⁶. Les allocations aux futurs officiers réguliers sont les suivantes : allocations de cours et d'équipement scolaire, selon les exigences de chaque université ; allocations de subsistance de \$65.00 par mois, une solde de \$30.00 par mois à l'université et \$170.00 par mois de vacances ; des droits de pension comme dans l'armée¹⁷.

15. Canada, Department of National Defence, Adjutant General Instruction AGI 565/1952, Ottawa, W.H.S. Macklin, le 25 juillet 1952

16. Canada, Department of National Defence, Adjutant General Instruction AGI 566/1952, Ottawa, W.H.S. Macklin, le 1er août 1952

17. Idem

L'expérimentation de ces règlements fut tentée durant l'année académique 1952-53 et c'est le 17 février¹⁸ 1953 que les cours de quatre années des futurs officiers réguliers commencèrent d'être payés par le gouvernement fédéral. Cette faveur fut étendue aux étudiants des High Schools de la section de l'immatriculation¹⁹.

Et c'est ainsi que naquit le plan général d'entraînement des officiers pour l'armée régulière dans les universités canadiennes. Ironie du sort, l'armistice de la guerre de Corée fut signé le 27 juillet 1953, à Panmunjom, cinq mois après l'adoption de ce nouveau mode de recrutement des officiers. Mais, par mesure de prudence, sans doute, ce mouvement continua d'exister et de se perfectionner. Les Tableaux X et XI rapportent les effectifs et les allocations de 1956-57. Ces règlements furent modifiés à diverses reprises entre 1953 et 1960, notamment le 7 juin 1954, le 31 janvier 1955 et le 8 août de la même année²⁰, sans pourtant que rien d'essentiel ne soit changé aux règlements initiaux.

18. Canada, Department of National Defence, Adjutant General Instruction AGI 4/53, Ottawa, W.H.S. Macklin, le 17 février 1953

19. Idem

20. Canada, Department of National Defence, Regular Officer Training Plan, Ottawa, DND, le 7 juin 1954, le 31 janvier 1955, le 8 août 1955

Tableau X

Effectifs du R.O.T.P. pour l'année académique 1956-57

Université	Marine	Armée	Aviation
Acadia	-	4	5
Alberta	1	24	35
Assumption	-	4	-
Bishop's	-	2	-
British Columbia	3	33	42
Carleton	1	7	6
Dalhousie	2	16	12
Du Sacré-Coeur	-	1	-
Laval	1	11	21
Manitoba	3	18	22
McGill	4	33	25
McMaster	-	8	5
Memorial	1	2	2
Montréal	-	22	5
Mount Allison	-	4	4
New Brunswick	8	17	14
Nova Scotia Technical School	2	6	12
Ottawa	2	3	9
Queen's	4	16	28
St. Dunstan's	1	-	-
St. Francis Xavier	1	12	9
St. Mary's	1	-	-
Saskatchewan	5	15	44
Sherbrooke	-	1	-
Sir George Williams	-	2	5
Toronto	1	50	43
Victoria	-	-	2
Western Ontario	2	10	19

Renseignements fournis par le Brigadier Robert
P. Rothschild du Regular Officer Training Plan, le 17
juin 1959

Tableau XI

Allocations au R.O.T.P. pour l'année académique 1956-57

Université	Marine \$	Armée \$	Aviation \$
Acadia		6,984	10,180
Alberta	2,655	41,804	55,425
Assumption	-	6,984	-
Bishop's	-	3,492	-
British Columbia	3,995	57,518	66,455
Carleton	1,337	12,222	8,575
Dalhousie	4,104	27,936	25,960
Du Sacré-Coeur	-	1,746	-
Laval	1,510	19,206	36,525
Manitoba	4,082	31,428	33,020
McGill	7,306	57,518	46,845
McMaster	-	13,968	7,875
Memorial	1,025	3,492	2,900
Montréal	-	38,412	9,120
Mount Allison	-	6,984	6,425
New Brunswick	22,298	29,682	25,320
Nova Scotia Technical S.	2,719	10,476	17,400
Ottawa	3,125	5,238	16,865
Queen's	8,091	27,936	41,130
St. Dunstan's	1,185	-	-
St. Francis Xavier	1,395	20,952	15,550
St- Mary's	2,864	-	-
Saskatchewan	8,428	26,190	69,655
Sherbrooke	-	1,746	-
Sir George Williams	-	3,492	7,250
Toronto	1,616	87,300	68,155
Victoria	-	-	2,900
Western Ontario	4,948	17,460	34,250

Les sommes ci-incluses, renseignements fournis par le Brigadier Robert P. Rothschild du Regular Officer Training Plan, couvrent les dépenses de cours, de manuels, d'instruments, de soldes, de subsistance et de pensions.

Ce dernier geste de l'aide financière du gouvernement fédéral aux étudiants, désireux de s'orienter vers les carrières militaires, tient à quatre facteurs : la guerre de Corée, l'appartenance du Canada à la Société des Nations-Unies, l'impossibilité pour le Ministère de la Défense nationale de recruter des officiers compétents sans concessions monétaires et enfin l'impopularité des études militaires chez les étudiants.

Pour y arriver, le gouvernement fédéral a procédé graduellement, et seulement après avoir épuisé les moyens traditionnels. Avant d'adopter la mesure finale de payer les quatre années d'études préparatoires au baccalauréat et celle de l'immatriculation, il s'est assuré que le Collège militaire royal de Kingston (Ontario), ne pouvait donner davantage de recrues compétentes, qu'en ne payant qu'une année d'études la récole était pauvre et que le Collège militaire de Saint-Jean (Québec) ne pouvait donner qu'une moisson tardive.

Sous la poussée des facteurs sus-mentionnés, le gouvernement fédéral, semble-t-il, n'avait pas d'autre choix que celui de verser des allocations de cours et de subsistance pour l'éducation complète des officiers réguliers. Au fond, cette fois-ci encore, ce sont la guerre

et ^{le} besoin urgent d'officiers compétents qui ont acculé le gouvernement fédéral à une politique d'aide financière aux étudiants. Cependant on peut considérer ces futurs officiers non comme des étudiants civils, mais des pupilles du Ministère de la Défense nationale aux études dans les universités canadiennes. D'autre part quand, après trois années de service dans l'armée régulière, le jeune officier retourne à la vie civile, s'il en décide ainsi, il emporte avec lui un baccalauréat qu'il n'aurait peut-être jamais obtenu sans l'aide financière du gouvernement fédéral.

Pour le moment cette mesure ne semble préjudiciable ni aux universités, ni aux étudiants. Au contraire l'orientation vers une carrière bien définie et l'acquisition d'une discipline sévère ne peuvent être qu'à l'avantage des deux. Enfin, le pays s'enrichit d'officiers et de citoyens plus compétents, plus avertis des questions nationales et mieux armés pour le maintenir en sécurité et le défendre.

CONCLUSIONS

Ce rapport a présenté, en cinq tableaux historiques, les divers aspects de l'aide financière du gouvernement fédéral aux universités et aux étudiants canadiens, motivée par des facteurs militaires. Ce fut d'abord l'entraînement des officiers réservistes de 1911 à 1960, période fragmentée par trois procédés administratifs différents : de 1924 à 1939, subventions basées sur le nombre d'officiers ; de 1939 à 1948, loyers fixes et subventions pour manèges ; de 1948 à 1960, loyers déterminés à l'amiable. Ensuite, ce fut, à l'occasion des guerres, l'octroi de soldes aux étudiants, d'allocations aux institutions, et de prêts ou de dons aux étudiants pauvres ou non secourus par les Provinces, dans le but de former un plus grand nombre de spécialistes de toutes catégories. En troisième lieu, vinrent les multiples allocations aux étudiants-vétérans et aux institutions pour assurer le rétablissement des militaires à la vie civile et dédommager les universités pour ce surcroît de dépenses. La quatrième partie, étroitement liée à la précédente, a porté sur l'éducation des étudiants-vétérans démobilisés en Europe, pour qui le gouvernement fédéral maintint l'Université Khaki pendant un an, après chacune des deux guerres mondiales. Enfin, dans le dernier chapitre, se trouve décrit le mouvement de l'éducation des officiers réguliers dans les universités depuis 1951, aux frais du gouvernement fédéral.

Deux buts y ont été visés : analyser les événements militaires qui ont eu lieu entre 1911 et 1960 pour découvrir le rôle que les institutions d'enseignement supérieur y ont joué et rechercher les facteurs militaires qui ont poussé le gouvernement fédéral à leur aider financièrement.

Ces facteurs militaires peuvent se ramener à trois : nécessité de former, en temps de paix, des officiers réservistes et réguliers, nombreux et compétents ; obligation de former, pendant les guerres, un plus grand nombre de médecins, de dentistes, d'hommes de science et d'administrateurs ; et après les guerres, devoir moral et civique de rendre aux vétérans ce que la guerre leur avait ravi et d'accorder aux universités les fonds nécessaires pour répondre à ces exigences.

Le fait brutal qui explique ces déboursés du gouvernement fédéral est la guerre entrevue, vécue et réparée. Mais les proportions de cette aide financière tiennent à des circonstances cachées qui ont été énumérées dans ce rapport et qu'il faut regrouper ici. En temps de paix, la participation des universités à l'entraînement des officiers réservistes ou réguliers, ne pouvait être acquise que par une rémunération légitime, laquelle prit la forme de loyers. En temps de paix également, le recrutement des

officiers dans les universités ne pouvait être assuré sans allocations de cours et de subsistance, et sans solde et pension pour les étudiants. Pendant les guerres, la formation d'un nombre suffisant de spécialistes de tout genre aurait été compromise sans le maintien aux études, par le gouvernement fédéral, de tous les candidats volontaires, pauvres ou riches, non mobilisés ou mobilisés, aspirants, débutants ou finissants. Les conséquences des guerres : manque d'emplois, blessures, amputations, retard dans les études, lenteur dans le rapatriement, manque d'argent, etc. n'auraient pu être corrigées, sans l'aide financière du gouvernement fédéral, seul riche et capable d'assurer avec cohérence et efficacité le passage de la guerre militaire à la guerre économique sur le plan national.

Dans ce concours de circonstances imprévues le gouvernement fédéral a joué le rôle d'organisateur plutôt que d'instigateur, tandis que l'Association nationale des Universités canadiennes n'a été au fond que sa conseillère. Celui-là ne semble pas y avoir accusé de visées politiques et celle-ci, d'intérêts financiers. Etudiants et institutions n'y ont rien sacrifié de leurs devoirs et de leur liberté. Mais par voie de conséquence le pays tout entier y a gagné en sécurité, en éducation et en culture, ce qui en fait a pu améliorer les services civils et hospitaliers,

le commerce, l'industrie et même la diplomatie.

Mais en même temps on avait fait la preuve qu'un mouvement national concerté était efficace et avantageux pour tous. Qui, cinq ans après la deuxième guerre mondiale, n'aurait souhaité qu'un tel mouvement d'éducation supérieure se continue en temps de paix, pour que toutes les provinces, indistinctement, simultanément et uniformément, puissent croître en dépit de la pauvreté, des distances, des divisions politiques et du peu de souci de l'éducation supérieure ? Pour répondre à ce vœu il ne suffisait plus que de trouver un refuge dans la constitution et un stratagème pour échapper à l'anathème. Qu'arriva-t-il ? - Depuis 1951 des capitations sont levées et distribuées aux universités et collèges ; depuis 1957, des octrois de construction sont accordés aux institutions qui en font la demande. Est-il cependant permis d'insinuer que ce sont là des effets de la politique de guerre ? On peut croire qu'il y a entre elle et les subventions des rapports étroits, mais il est probable que les recherches futures dans ce domaine les rattacheront plutôt à des facteurs d'un autre ordre.

Bien que le présent rapport se soit arrêté au seuil de cette recherche, à l'endroit même où l'intérêt historique atteint son faite, pourrait-on revendiquer le mérite d'y avoir acheminé les chercheurs ?

BIBLIOGRAPHIE

A.N.U.C., Rapport de l'Association nationale des Universités canadiennes sur les Problèmes d'Après-Guerre, Québec, Des ateliers de l'Action Catholique, 1944, 74 pp.
Rapport où sont étudiés tous les problèmes d'aide financière aux étudiants-vétérans de la guerre 1939-45.

Beament G.E., J.R. Petrie and al..., The Khaki University of Canada in the United Kingdom, An Experiment in Post War Army Education, 1945-1946, Leavesden, Hertfordshire, England, J.R. Petrie, 1946, (manuscrit polycopié), 224 pp.

Genèse de l'Université Khaki de 1945-46, rédigée par ceux qui ont présidé à l'établissement et à l'administration de cette institution.

Canada, Advisory Committee on University Training for Veterans, Minutes of the Tenth Meeting, (rapport polycopié), Ottawa, le 6 février 1950, 13 pp.

Canada, Advisory Committee on University Training for Veterans, Minutes of the Eleventh Meeting, (rapport polycopié), Ottawa, le 30 novembre 1951, 28 pp.

Les dixième et onzième rapports qui traitent de l'éducation des étudiants-vétérans dans les universités canadiennes ou étrangères.

-----, Bureau fédéral de la Statistique, Inscription d'automne aux Universités et Collèges, 1959, Ottawa, l'Imprimeur de la Reine, 1960, 19 pp.

Publication officielle qui donne les effectifs des universités et collèges canadiens du début de l'année académique.

-----, Canadian Army Overseas, Khaki University of Canada, Routine Order 6037-6038, le 6 août 1945

Arrêté par lequel l'armée canadienne s'est engagée à organiser, maintenir et administrer l'Université Khaki de 1945-46

-----, Codification des Actes de l'Amérique du Nord britannique, (1867-1952), Ottawa, l'Imprimeur de la Reine, 1957, vi-50 pp.

Recueil commode où se trouvent regroupés tous les actes de l'Amérique du Nord britannique depuis l'acte de la confédération jusqu'à 1952

Canada, Comptes Publics, 1946-1947, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1947

Publication annuelle des dépenses vraies du gouvernement fédéral pour tous les ministères et toutes les sphères.

-----, Compte rendu des débats de la Chambre des Communes, Crédit 690, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1951, 5193 pp.

Comptes rendus des discours et discussions de la Chambre des Communes. Le Crédit 690 porte sur les subventions "per capita" qui furent inaugurées en 1951 et destinées aux universités et collèges canadiens.

-----, Débats du Sénat, 6-7 George VI, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1943, 454 pp.

Comptes rendus intégraux des débats du Sénat. Dans les rapports de l'année 1943 on trouve les discussions sur l'aide financière à accorder aux étudiants-vétérans.

-----, Décrets, Ordonnances et règlements canadiens de Guerre, 1942, vol. III, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1942, 163 pp.

Recueils de décrets de tout genre auxquels la guerre de 1939-45 a donné lieu.

-----, Department of Militia and Defence, European War, Memorandum No. 5, from January 1, 1918, to October 31, 1918, Ottawa, Government Printing Bureau, 1918, 104 pp.

Ce memorandum rapporte une partie des événements de la fin de la première guerre mondiale et traite des mobilisés qui furent remis aux études par un décret du gouvernement fédéral.

-----, Department of Militia and Defence, General Orders, G.O. 211, November 1st 1912, Ottawa, Government Printing Bureau, 1913

-----, Department of Militia and Defence, General Orders, G.O. 67, April 1st, 1913, Ottawa, Government Printing Bureau, 1914

-----, Department of Militia and Defence, General Orders, G.O. 77, May 1st, 1914, Ottawa, Government Printing Bureau, 1915

Décisions de l'Honorable Ministre de la Milice et de la Défense à l'intention des forces armées.

Canada, Department of Militia and Defence,
Minutes of the Militia Council, Report No. 23, June 5,
1906, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 12 pp.

-----, Department of Militia and Defence,
Minutes of the Militia Council, Report No. 24, June 12,
1906, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 12 pp.

-----, Department of Militia and Defence,
Minutes of the Militia Council, Report No. 12, March 7,
1907, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 10 pp.

-----, Department of Militia and Defence,
Minutes of the Militia Council, Report No. 21, December 6,
1910, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 8 pp.

-----, Department of Militia and Defence,
Minutes of the Militia Council, Report No. 1, January 9,
1911, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 12 pp.

Les Minutes du Conseil de la Milice contiennent les délibérations relatives aux questions courantes des trois services. Ces rapports sont tirés à très peu d'exemplaires, ne donnent aucune indication générale et sont tenus secrets pendant un certain nombre d'années.

-----, Department of Militia and Defence,
Report of the Militia Council, for the Fiscal Year Ending March 31st, 1909, 9-10 Edward VII, Sessional Paper No. 35, A. 1910, Ottawa, King's Printer, 1909, viii-88 pp.

-----, Department of Militia and Defence,
Report of the Militia Council, for the Fiscal Year Ending March 31st 1910, 1 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1911, Ottawa, King's Printer, 1910, viii-120 pp.

-----, Department of Militia and Defence,
Report of the Militia Council, for the Fiscal Year Ending March 31st, 1911, 2 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1912, Ottawa, King's Printer, 1911, viii-96 pp.

Les Rapports du Conseil de la Milice renferment les données historiques et statistiques de l'armée, de la marine et de l'aviation pour chaque année financière

-----, Department of National Defence,
Adjutant General Instruction AGI 525/1951, Appendix "B",
Ottawa, W.H.S. Macklin, le 23 novembre 1951

Canada, Department of National Defence,
Adjutant General Instruction AGI 565/1952, Ottawa,
W.H.S. Macklin, le 25 juillet 1952

-----, Department of National Defence,
Adjutant General Instruction AGI 566/1952, Ottawa,
W.H.S. Macklin, le 1er août 1952

-----, Department of National Defence,
Adjutant General Instruction AGI 4/53, Ottawa,
W.H.S. Macklin, le 17 février 1953

Les instructions de l'adjudant général sont publiées dans la Gazette du Canada et reprennent les arrêtés généraux édictés par l'Honorable Ministre de la Milice et de la Défense.

-----, Department of National Defence,
Regular Officer Training Plan, Ottawa, DND, le 7 juin 1954, le 31 janvier 1955, le 8 août 1955

Règlements qui ont trait à la formation des officiers réguliers dans les universités et collèges canadiens et qui ont été légèrement transformés aux dates indiquées.

-----, Canada, Department of National Defence,
The Khaki University of Canada in the United Kingdom, War Establishment Cdn IV / 167 / 2, dans décret-loi P.C. 44/3723, le 1er septembre 1945

Document dans lequel les autorités de la Défense nationale donnent les indications générales quant aux bâtiments qui devaient servir à l'établissement de l'Université Khaki de 1945-46

-----, Department of National War Services,
National War Services Regulations, 1940, Recruits, Ottawa, King's Printer, 1940, 16 pp.

Publication dans laquelle le Ministère de la Défense nationale précise les règlements relatifs au recrutement des soldats.

-----, Le Conseil des Arts du Canada, Loi constitutive du Conseil des Arts du Canada, Bill 47, 5e session, 22e Parlement, 5-6 Elisabeth II, le 28 mars 1957, 32 pp.

Publication spéciale qui définit le rôle du Conseil des Arts du Canada et en détermine les attributions.

Canada, Le Conseil Privé, National Selective Service, Civilian Regulations, arrêté en conseil C.P. 246, le 19 janvier 1943

Décret-loi du Conseil Privé où sont regroupés les divers règlements concernant l'entraînement des étudiants dans les universités et leur maintien aux études selon certaines conditions.

-----, Le Conseil Privé, Règlements des étudiants en sciences, arrêté en conseil C.P. 9566, le 26 novembre 1942

Décret-loi du Conseil Privé précisant les règlements de guerre pour les étudiants en sciences pures et appliquées.

-----, Memorandum on Financial Assistance for Returned Men, (photocopie), (sans endroit), R.A. Falconer, le 7 juin 1919

Mémoire rédigé par R.A. Falconer à la demande du gouvernement fédéral dans le but d'exposer les besoins d'aide financière pour les étudiants de toutes catégories.

-----, Ministère du Travail, Annuaire, couvrant l'année financière terminée le 31 mars 1940, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1940, 120 pp.

-----, Ministère du Travail, Rapport annuel pour l'année financière terminée le 31 mars 1943, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1943, 66 pp.

-----, Ministère du Travail, Rapport annuel pour l'année financière terminée le 31 mars 1944, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1944, 80 pp.

-----, Ministère du Travail, Rapport annuel pour 1945-46, Formation professionnelle au Canada, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1946, 26 pp.

Ces annuaires rapportent les opérations financières de l'année écoulée, donne un grand nombre de statistiques générales et décrivent d'une façon sommaire les activités du Ministère du Travail

-----, Revised Statutes of Canada, 1952, The Veterans Rehabilitation Act, chap. 281, Ottawa, l'Imprimeur de la Reine, 1952, 15 pp.

Canada, Statutes of Canada, Department of Pensions and National Health Act, chap. 39, première partie, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1928, 6 pp.

-----, Statuts du Canada, Loi concernant le Service militaire, 7-8 George V, chap. 19, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1917, 13 pp.

-----, Statuts du Canada, Loi de l'enseignement professionnel, 1931, 21-22 George V, chap. 59, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1931, 2 pp.

-----, Statuts du Canada, Loi de 1939 sur la formation de la jeunesse, 3 George VI, chap. 35, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1939, 3 pp.

-----, Statuts du Canada, Loi de 1940 sur l'assurance chômage, 4 George VI, chap. 44, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1940, 36 pp.

-----, Statuts du Canada, Loi de 1942 sur la Coordination de la formation professionnelle, 6-7 George VI, chap. 34, Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1943, 4 pp.

Les Statuts du Canada contiennent les actes tels que formulés à l'origine. Les Statuts révisés contiennent les actes amendés à diverses reprises.

-----, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 1540, le 30 juin 1915

-----, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 2412, le 14 octobre 1915

-----, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 1472, le 29 juin 1916

-----, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 1018, le 7 mai 1918

-----, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 2322, le 19 septembre 1918

-----, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 2319, le 21 novembre 1919

-----, The Committee of the Privy Council, décret-loi P.C. 580, le 10 mars 1922

Canada, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 706, le 22 avril 1924

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 935, le 19 juin 1925

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 3486, le 7 novembre 1939

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 1042, le 19 mars 1940

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 39/6885, le 26 novembre 1940

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 7633, le 1er octobre 1941

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 7595, le 26 août 1942

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 9566, le 26 novembre 1942

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 246, le 19 janvier 1943

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 5210, le 13 juillet 1944

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 3206, le 3 mai 1945

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 4161, le 7 août 1945

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 255, le 24 janvier 1946

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 4061, le 1er octobre 1946

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 25, le 3 janvier 1947

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 42/4433, le 30 octobre 1947

Canada, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 200/1666, le 17 avril 1948

-----, The Committee of the Privy Council,
décret-loi P.C. 5840, le 16 novembre 1949

Ces décrets-lois sont des mesures particulières prises par le Conseil Privé du Gouverneur-Général du Canada à la requête des divers ministères ou des commissions royales. La plupart de ceux-ci ont trait à la Défense nationale.

Corbett, E.A., Henry Marshal Tory, Toronto, The Ryerson Press, 1954, xi-241 pp.

Biographie de Henry Marshal Tory, président de l'Université Khaki de 1918-19

Le Sieur, A., Relations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec le gouvernement fédéral au sujet de l'éducation militaire des officiers dans les universités canadiennes, thèse (non publiée) de maîtrise ès-arts présentée à l'Ecole de Psychologie et d'Education de l'Université d'Ottawa, 1958, x-105 pp.

Cette thèse décrit le mouvement d'éducation des officiers réservistes dans les universités canadiennes, de 1911 à 1949, donnant une importance spéciale à la rémunération que les institutions reçoivent pour l'assurer.

Mcphail, A., The Medical Services, Official History of the Canadian Forces in the Great War, 1914-19, Ottawa, King's Printer, 1925, viii-428 pp.

Cet ouvrage décrit le travail des corps médicaux de l'armée au cours de la première guerre mondiale. L'Auteur y rapporte les efforts des universités canadiennes pour organiser et maintenir des hôpitaux à proximité des champs de bataille.

Miller, J.C., National Government and Education in Federated Democracies, Dominion of Canada, Philadelphia, James Collins Miller, 1940, xvi-676 pp.

Cet ouvrage s'intéresse particulièrement au rôle que le gouvernement fédéral canadien joue dans l'éducation à tous les niveaux et sous tous les aspects.

N.C.C.U., First Conference of Canadian Universities, 1911, (rapport polycopié), (sans endroit, sans date), 8 pp.

-----, Third Conference of Canadian Universities, 1916, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 22 pp.

N.C.C.U., Fourth Conference of Canadian Universities, 1917, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 128 pp.

-----, Fifth Conference of Canadian Universities, 1918, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 18 pp.

-----, Sixth Conference of Canadian Universities, 1919, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 24 pp.

-----, Seventh Conference of Canadian Universities, 1920, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 31 pp.

-----, Eighteenth Conference of Canadian Universities, 1939, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 116 pp.

-----, Nineteenth National Conference of Canadian Universities, 1942, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 142 pp.

-----, Proceedings of the National Conference of Canadian Universities, 1944, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 76 pp.

-----, Twenty-First Meeting of the National Conference of Canadian Universities, 1945, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 90 pp.

-----, Twenty-Second Meeting of the National Conference of Canadian Universities, 1946, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 101 pp.

-----, Twenty-Third Meeting of the National Conference of Canadian Universities, 1947, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 87 pp.

-----, Twenty-Fourth Meeting of the National Conference of Canadian Universities, 1948, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 56 pp.

-----, Twenty-Seventh Meeting, 1951, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 89 pp.

-----, Twenty-Eight Meeting, 1952, (sans endroit, sans éditeur, sans date), 97 pp.

-----, Proceedings of the National Conference of Canadian Universities, 1957, London, The Jackson Press, 1957, 108 pp.

Ces minutes contiennent principalement les discussions, propositions et décisions de l'assemblée, les comptes rendus des comités spéciaux et les conférences des invités.

Segsworth, W.E., Retraining Canada's Disabled Soldiers, Ottawa, King's Printer, 1920, 194 pp.

L'auteur de cet ouvrage relate les initiatives du gouvernement fédéral pour rééduquer les handicapés de guerre et les préparer pour d'autres emplois civils.

Sirois, J.-O., Rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les Provinces, vol. I, Canada : 1867-1939, Ottawa, L'Imprimeur du Roi, 1940, 285 pp.

Ce rapport officiel de la Commission Sirois donne dans son premier volume de nombreuses indications, constatations et conclusions au sujet des relations fédérales-provinciales et montre comment petit à petit à la lumière des circonstances le gouvernement fédéral s'est vu obliger d'envahir le domaine des provinces pour l'industrie, l'économie, la technique, les ressources, la santé nationale et même l'éducation.

Woods, W.S., Rehabilitation, A Combined Operation, Ottawa, Queen's Printer, 1953, xvi-518 pp.

Cet ouvrage est le pendant de celui de W.E. Segsworth au sujet de la rééducation des handicapés de guerre. Celui-ci cependant couvre beaucoup plus de domaines et est centré particulièrement sur le travail du Ministère des Anciens Combattants.

SOMMAIRE DE

FACTEURS MILITAIRES QUI ONT AMENE LE GOUVERNEMENT FEDERAL
A AIDER FINANCIEREMENT
LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CANADA¹

Les résultats de ce rapport de recherche s'inscrivent dans l'histoire de l'enseignement supérieur au Canada et portent sur les facteurs militaires de l'aide financière du gouvernement fédéral aux étudiants et aux universités. Cette aide financière exclut les subventions dites "per capita", versées depuis 1951 et celles destinées aux constructions universitaires, distribuées depuis 1957. Elle ne comprend que les déboursés accordés sous forme de soldes, dons, prêts, loyers et allocations, dans le but d'assurer la sécurité et la défense nationales.

La période couverte par ce rapport s'étend de 1911 à 1960, et met en lumière le rôle du Conseil Privé, de la Chambre des Communes, du Sénat, des ministères de la Défense nationale, du Travail et des Anciens Combattants, et celui de l'Association nationale des Universités et Collèges canadiens. Les documents officiels sont les seuls qui aient quelque importance dans ce rapport.

1. Antonio Le Sieur, thèse de doctorat présentée à l'Ecole de Psychologie et d'Education de l'Université d'Ottawa, 1961, ix-149 pp.

Les déboursés du gouvernement fédéral ont servi de point de départ à la recherche des diverses circonstances qui les ont motivés, ce qui a permis de reconstituer leur genèse et de découvrir les facteurs sous-jacents qui y ont joué.

Les faits ont été groupés sous cinq titres commodes : Frais de l'entraînement des officiers ; Soldes et allocations pendant les guerres ; Allocations aux étudiants-vétérans et aux institutions ; Soldes aux étudiants et aux professeurs de l'Université Khaki ; Allocations pour l'éducation des officiers réguliers. Le titre particulier de chaque chapitre porte la marque de l'aide financière et le titre général de la thèse, celle des facteurs.

Ceux-ci peuvent se réduire à trois : nécessité de former, en temps de paix, des officiers réservistes et réguliers, nombreux et compétents ; obligation de former pendant les guerres, un plus grand nombre de médecins, dentistes, hommes de science et administrateurs ; et après les guerres, devoir moral et civique de rendre aux vétérans ce que la guerre leur a ravi et rémunérer les institutions pour assurer leur éducation.

Les mesures adoptées par le gouvernement fédéral y sont également expliquées par diverses circonstances. Ainsi, en temps de paix, la participation des universités

à l'entraînement des officiers réservistes ou réguliers, ne pouvait être acquise que par une aide financière convenable. En temps de paix également, le recrutement des officiers dans les universités ne pouvait être assuré sans allocations de cours et de subsistance, et même sans solde et pension pour les étudiants. Pendant les guerres, la formation d'un nombre suffisant de spécialistes de tout genre aurait été compromise, sans le maintien aux études, par le gouvernement fédéral, de tous les candidats volontaires. Les conséquences des guerres elles-mêmes n'auraient pu être corrigées sans l'aide financière du gouvernement fédéral, seul capable d'assurer avec efficacité un traitement uniforme pour tous les étudiants-vétérans et les institutions.

Le problème de la juridiction dans le domaine de l'éducation, tel que formulé dans l'article 93 de la constitution canadienne, y est soulevé, mais sans exposé, discussion ou jugement, parce que l'objet de ce rapport ne le requérait pas, et parce que rien d'officiel n'a encore été statué sur ce litige.